

directement du système idéologique du journal. Il en va de même pour la plupart des mots, à l'exception de *colonie* qui caractérise exclusivement les quotidiens de gauche. Plutôt qu'un mot technique, on peut voir dans *colonie* un terme qui relève d'un certain type d'analyse des rapports socio-économiques. Il est clair que le rapport entre pays dominant et pays dominé tend à être masqué par l'idéologie des classes dirigeantes. Ce qui est dit ici de *colonie* rejoint les observations de J.-B. MARCELLÉSI pour le Congrès de Tours de 1920 à propos du rejet du vocabulaire de l'analyse sociale par les non-socialistes.

2.6.2. Discours politique de la guerre d'Algérie et histoire. — Il est douteux que notre travail, fondé sur un nombre limité de coupes dans le temps, puisse apporter une contribution à l'histoire. Tout au plus peut-il confirmer des hypothèses ou inciter par certains de ses résultats — évolution des systèmes lexicaux, types de désignations, importance du métadiscours et des formes de rejet, etc. — à entreprendre des recherches particulières.

En revanche, les traits essentiels du discours politique de la guerre d'Algérie mis en lumière par l'analyse linguistique posent à l'historien, nous semble-t-il, le problème du rapport entre ce discours et la guerre.

On a montré le caractère polémique d'un discours dont les propositions, même quand elles ne sont marquées par aucun élément formel — c'est le cas de l'énoncé *l'Algérie, c'est la France* — répondent chaque fois à une situation extra-linguistique nouvelle, c'est-à-dire aux propositions impliquées par le combat national algérien dans son développement diachronique. En niant ou en reformulant les propositions des Algériens, le discours politique s'inscrit dans une relation dialectique avec la réalité. S'il la reflète indirectement, il tend à la masquer en fendant une nouvelle référence ambiguë. L'ambiguité, essentielle au discours politique de la guerre d'Algérie, rend compte en diachronie du passage de la proposition initiale à sa négation impliquée par la fin de la guerre, dans la mesure où elle tente de réaliser la conciliation des propositions antagonistes. Cette ambiguïté fut-elle voulue ou non? Faut-il y voir le reflet des progrès de la cause algérienne ou une arme idéologique destinée à la combattre? Quel fut son rôle par rapport à la guerre et à l'évolution des esprits? Notre travail ne pouvait prétendre répondre à ces questions. Elles sont posées à l'historien.

DENIS SLAKTA
Rouen

3

**ESQUISSE D'UNE THÉORIE LEXICO-SÉMANTIQUE :
POUR UNE ANALYSE D'UN TEXTE POLITIQUE
(CAHIERS DE DOLÉANCES)**

Il n'est pas inutile, pour commencer, de questionner le statut de certaines propositions dont le tranchant a pour effet de suspendre — *volens, nolens* — les recherches dans plusieurs domaines de la linguistique, savoir : lexique et sémantique. Nous voudrions indiquer quelques-unes des notions qui sous-entendent ces propositions, repérer leur lieu d'origine, exhiber les conséquences qu'elles provoquent. Cette entreprise risque de susciter la suspicion — sinon le malentendu — tant il est clair que nombre de linguistes refusent encore d'examiner leur pratique à la lumière de certains travaux relatifs à l'histoire des sciences. Ce refus — paradoxalement — « se remparde » derrière les propositions inaugurales, affirmées dans l'éclat du chorus : la linguistique est une science, la linguistique est l'étude scientifique du langage humain. Précisons tout de suite : ce n'est pas l'efficace de ces affirmations qui sera en cause, mais leur efficacité comme rempart.

Voici le terrain d'où naît l'entente, la nôtre y compris : la linguistique est dite science à partir du moment où, cessant d'imposer des listes de prescription, elle propose des séries de description. La linguistique s'inaugure comme science à donner de son objet, le langage humain, une vue descriptive, sa méthode reposant sur « la pure observation » des faits (F. DE SAUSSURE, 1916, p. 13; A. MARTINET, 1961, p. 9). Il n'est pas question de nier la rupture ainsi opérée; au contraire, il convient de la souligner, sans arrière-pensée critique : la linguistique est devenue science *parce qu'elle s'est constituée d'abord comme « théorie descriptive »*; et nous ajouterons avec L. ALTHUSSER (1970, p. 10) :

« Nous avons (...) tout lieu de penser que les grandes découvertes scientifiques ne peuvent éviter de passer par la phase¹ de ce que nous appellerons une « théorie » descriptive. Ce serait la première phase de toute théorie (...). Comme telle, on pourrait — et à notre sens on doit — envisager cette phase comme une phase transitoire,

1. Nous soulignons.

nécessaire au développement de la théorie. Qu'elle soit transitoire, nous l'inscrivons dans notre expression : « théorie descriptive », en faisant apparaître, dans la conjonction des termes que nous employons l'équivalent d'une sorte de « contradiction ». En effet, le terme de théorie « jure » en partie avec l'adjectif « descriptive » qui lui est accolé. Cela veut dire très précisément : (1) que la théorie descriptive est bien, sans aucun doute possible, le commencement sans retour de la théorie, mais (2) que la forme descriptive dans laquelle se présente la théorie exige, par l'effet même de cette « contradiction », un développement de la théorie qui dépasse la forme de la « description ».

Nous pouvons maintenant, en prenant appui sur ce texte, expliciter le premier temps de notre propos :

- La définition de la linguistique comme *théorie descriptive* apparaît comme une étape nécessaire à sa constitution comme science, mais à condition de préciser qu'il s'agit d'*une étape initiale*.
- L'objet sera surtout de montrer que le structuralisme, bien qu'il passe pour l'équivalent de *descriptif* (linguistique descriptive = structuralisme, les différences entre les structuralismes importent peu ici) a (eu) pour effet de bloquer le développement de la linguistique scientifique dans sa phase initiale descriptive. Bien plus, le structuralisme repose sur « l'oubli » de certaines nécessités théoriques fondamentales, d'où les frontières — sémantique, lexique — que le structuralisme assigne à la linguistique. Or, « scientifiquement », la frontière de la connaissance « ne paraît marquer qu'un arrêt momentané de la pensée » (G. BACHELARD, 1970, p. 84). En un mot, le structuralisme devient « un obstacle épitémologique ».
- La question se pose alors : comment opérer le dépassement de la théorie descriptive, le passage à la théorie scientifique? La reformulation des concepts de langue/parole sera pensée, dans la perspective ouverte par cette question, comme le début d'une nouvelle phase, i.e. comme la fin du commencement.

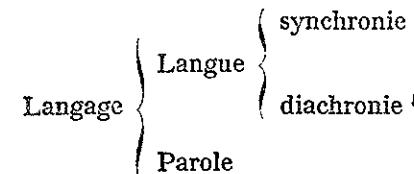
I. Le structuralisme, comme phase initiale descriptive.

Qu'est-ce que cela signifie de dire que le structuralisme a bloqué la linguistique dans sa phase initiale descriptive? Il est devenu courant d'affirmer que F. DE SAUSSURE a fondé la linguistique comme science, comme théorie descriptive; mais l'on prend soin d'ajouter qu'il n'est que l'*ancêtre* du structuralisme. Bien que formulée en termes non-scientifiques, cette définition du rôle de F. DE SAUSSURE paraît juste. Il convient à présent de circonscrire ce que le structuralisme a retenu du *Cours de Linguistique générale* et ce qu'il a oublié. D'entrée de jeu, F. DE SAUSSURE a mis l'accent sur le travail descriptif (ch. 2, *matière*² et tâche de la linguistique, p. 20) qui incombe à la linguistique — opposée alors à « discipline normative » (*id.*, p. 13). La question essentielle est posée ensuite : « Quel est l'*objet* à la fois intégral et *concret* de la linguistique? » (*id.*, p. 23³); et il ajoute, formule plus souvent citée

2. Nous soulignons : F. DE SAUSSURE ne dit pas ici *objet de la linguistique*.

3. Nous soulignons. Cf. aussi sa lettre à MELLET : « montrer (...) quel espèce d'objet est la langue en général », cité par E. BENVENISTE, 1966, p. 38.

qu'explicité : « Bien loin que l'*objet* précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'*objet* » (*id.*, p. 23). *Point de vue* étant bien l'autre nom de *théorie*, l'*objet* de la linguistique n'est pas donné tel quel par l'*expérience* : il appartient à la théorie de le constituer. Ce qu'il faut montrer, c'est que le structuralisme⁴, dans un même mouvement, a oublié la question initiale de F. DE SAUSSURE et retenu l'adjectif « *concret* ». Cet oubli de la question conduit, en retour, à une interprétation erronée de *concret*, qui devient l'équivalent de *réel*, de donné par la réalité. Reprenons (nous développerons plus tard) la démarche de F. DE SAUSSURE. Partant du langage, il définit la première bifurcation « que l'on rencontre dès qu'on cherche à faire la théorie du langage » (*id.*, p. 38), savoir la distinction langue/parole. Cette première bifurcation est suivie d'une seconde : synchronie/diachronie. D'où le schéma proposé (*id.*, p. 139) :



La langue, lieu conceptuel essentiel où s'établit la science linguistique, apparaît sous la figure du système (synchronique); la conséquence méthodologique s'énonce :

« [Il serait erroné] de croire qu'on peut commencer par les termes et construire le système en en faisant la somme, alors qu'au contraire, c'est du tout solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme » (*id.*, p. 157, nous soulignons).

Or, comme le montre lumineusement E. BENVENISTE (1966, p. 53), le problème, par le biais du concept de relation, se dit : « Il s'agit (...), la langue étant posée comme système, d'en analyser la structure » (nous soulignons). Le glissement est aisément repérable : chez F. DE SAUSSURE, analyser (= décomposer) permet d'obtenir les éléments (= résultats de l'analyse); pour les structuralistes, analyser (= décrire) conduit à déceler la structure. Le système, construction théorique, « objet de pensée », est assimilé à un objet réel, d'où :

« Analyser la langue (...) comme une structure à déceler et à décrire, c'est adopter le point de vue « structuraliste » (E. BENVENISTE, 1966, p. 96).

Conjointement, l'*objet concret* (= *concret de pensée*) est confondu avec *le fait*, qui devient le point de départ de l'analyse. L'*horizon* à partir duquel se déploie la méthode structurale se définit ainsi :

(1) Une étude scientifique est d'abord une méthode d'observation. « Une

4. Structuralisme ici = structuralisme linguistique, sauf mention contraire.

5. Nous n'insisterons pas ici sur le glissement de la pensée = la diachronie, mise en relation avec la langue, sera pourtant définie comme liée à la parole.

étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation des faits... » (A. MARTINET, 1961, p. 9).

(2) La méthode se spécifie : savoir recueillir les faits, les données qui constitueront *le corpus*, base de toute étude linguistique, dont les qualités essentielles sont l'exhaustivité, la représentativité, l'homogénéité⁶.

(3) L'on comprend que « le type d'étude qui prédomine soit la description systématique, partielle ou totale, d'une langue particulière » (E. BENVENISTE, *id.*, p. 10).

(4) Voici maintenant circonscrit le travail des linguistes :

« [Ils] prennent conscience de la tâche qui leur incombe : étudier et décrire par une technique adéquate la réalité linguistique actuelle, (*et*) ne mêler aucun présupposé théorique ou historique à la description » (E. BENVENISTE, *id.*, p. 20, nous soulignons).

Résumons à présent « les résultats » obtenus : (a) la théorie devient un présupposé *dangereux*, i.e. dont il importe de se garder ou de se défaire. Le structuralisme, à ce stade, ne fait que répéter, redoubler la phase initiale descriptive, c'est-à-dire qu'il bloque le développement nécessaire de la théorie; (b) *descriptif* ne s'oppose plus seulement à *prescriptif*, mais aussi et surtout à *théorique*; (c) le linguiste est, par définition, un *réaliste*. En effet, reprenant une formule de BOURBAKI, on peut écrire que « les objets (linguistiques) (lui) sont donnés *avec leur structure* » (1969, p. 34⁷); ainsi, la structure, tout autant que le fait, « existe réellement »; (d) de là, on passe aisément à « la structure est dans l'objet ». Bref, chez F. DE SAUSSURE, l'objet scientifique est objet de question, objet à constituer; ici, l'objet scientifique « se met à exister de lui-même dans sa propre identité » (M. FOUCAUDET, 1968, p. 39).

II. Effets d'une théorie descriptive bloquée.

Il faut mesurer maintenant quelques-unes des conséquences impliquées, dans le domaine qui nous occupe, par « le point de vue » structuraliste. Nous commencerons par montrer brièvement où conduit l'absence de théorie linguistique spécifique (savoir : à confondre les « objets » de disciplines différentes). Examinons, pour ce faire, la définition que G. MATORÉ donne de la lexicologie dans *la Méthode en lexicologie* (1953). On sait que G. MATORÉ a voulu orienter les recherches vers une lexicologie sociale qu'il rattache explicitement à la sociologie (1953, p.13). Il précise ainsi sa tentative :

« Partant du *concret linguistique*, la lexicologie sociale se proposerait l'explication d'états de société et contribuerait à faire comprendre, en partant de l'étude de mots, le processus des évolutions sociales » (*id.*, p. 6, nous soulignons).

6. Inutile d'insister : le problème est maintenant bien connu. Voir Z. S. HARRIS, 1951, p. 12. et ss.

7. La formule exacte est celle-ci : « Surtout il a été assez difficile, en cette matière [!], de se libérer de l'impression que les objets mathématiques nous sont « donnés » *avec leur structure*. »

et il ajoute peu après :

« La lexicologie a donc pour objet, comme la sociologie, l'étude des faits sociaux » (*id.*, p. 13).

Ce qui nous intéresse dans l'immédiat (et compte non tenu de réserves théoriques beaucoup plus sérieuses encore⁸), c'est de souligner que la lexicologie, ainsi définie, n'a pas d'objet propre. Dans cette perspective, la lexicologie est un outil, dont l'efficacité n'a pas été démontrée.

Second point à travailler : la notion de *structure* telle qu'elle a été définie par la linguistique structurale. Nous y insistons parce que les effets de cette définition continuent de hanter les théories de linguistes qui se réclament pourtant de la grammaire générative et transformationnelle. Pour un exposé très clair de ce qu'est une structure linguistique pour la linguistique structurale, nous renvoyons à un article de A. MARTINET⁹ (1956). Dans ce travail, sont opposées une conception réaliste en fonction de laquelle la structure est à rechercher dans l'objet de l'étude et une autre conception pour laquelle la structure serait une construction échafaudée par le chercheur. La langue, dès le départ de l'analyse, est comparée à un édifice; et l'on cherche à découvrir les traits pertinents de l'objet. En effet, « la structure, dans les bâtiments comme dans les langues, peut être identifiée avec ce que l'on peut appeler les traits pertinents de l'objet » (*id.*, p. 12). Où trouve-t-on ces traits pertinents ? « Ils sont effectivement inscrits (*implanted*) dans la réalité concrète qu'est l'édifice lui-même. » L'outil qui permettra d'exhiber la structure, c'est l'abstraction, entendue comme une « construction » dont le fondement est l'observation « intelligente » de l'objet, et qui retiendra seulement certains traits de la réalité physique considérée. On pourra alors parler de relations latentes : cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas réelles, cela veut dire qu'elles ne sont pas manifestes à l'observateur. Cette notion de *catégories latentes* se retrouve aussi bien chez U. WEINREICH que chez CH. J. FILLMORE — ce qui conduit à tenter de mettre au point des procédures de découverte ou à des aveux d'impuissance (cf. U. WEINREICH, 1963, p. 185 : « il n'y a pas de procédure infaillible pour découvrir de tels composants »). Nous définirons, à la suite de G. BACHELARD (1967, p. 8), cet état d'une science : *état concret-abstrait* « où l'esprit adjoint à l'expérience physique des schémas géométriques et s'appuie sur une philosophie de la simplicité. L'esprit est encore dans une situation paradoxale : il est d'autant plus sûr de son abstraction que cette abstraction est plus clairement représentée par une intuition sensible ». Dans cette perspective, la connaissance est une reconnaissance et/ou une méconnaissance. Dans l'état concret-abstrait, le linguiste est conduit (1) à mettre en doute la possibilité d'une étude scientifique du lexique (2) à bloquer le développement d'une théorie sémantique.

8. Voir E. BENVENISTE, 1966, p. 14-15; J. DUBOIS, 1962, p. 195; H. MITTERAND, 1963, p. 121-122.

9. Nous avons esquissé l'analyse de cette position dans D. SLAKTA, 1969, pp. 87 et ss.

Chap. 1er

1^o L'ÉTUDE DU LEXIQUE EST BLOQUÉE.

Grâce à une philosophie implicite de la simplicité, le linguiste posera que toute langue « ne comporte jamais qu'un nombre réduit d'éléments de base » (E. BENVENISTE, *op. cit.*, p. 22.). Ainsi tant que l'on a travaillé des domaines où les éléments en jeu sont en petit nombre, la méthode descriptive a permis d'obtenir des résultats que personne ne songe à nier. Il n'en va pas de même pour ce qui regarde les études de vocabulaire et/ou de sémantique¹⁰; nous citerons en entier cette page de L. HJELM-SLEV (1971, p. 106-107) : « S'il y a un domaine où le scepticisme à l'égard du point de vue structural retrouve son véritable champ d'aventure et son vrai terrain de jeu, c'est celui du *vocabulaire*. Par opposition aux phonèmes (au sens large) (et aux graphèmes, etc.) aussi bien qu'aux morphèmes, les éléments du vocabulaire, les *vocables* ou *mots*, ont ceci de particulier d'être nombreux, voire même d'un nombre en principe illimité et incalculable. Il y a plus : le vocabulaire est instable, il change constamment, il y a dans un état de langue un va-et-vient incessant de mots nouveaux qui sont forgés à volonté et selon les besoins et de mots anciens qui tombent en désuétude et disparaissent. Bref, le vocabulaire se présente au premier abord comme la négation même d'un état, d'une stabilité, d'une synchronie, d'une structure. A première vue, le vocabulaire reste capricieux et juste le contraire d'une *structure*. C'est pourquoi tout essai pour établir une description structurale du vocabulaire, et, à plus forte raison, une sémantique structurale, semble être voué à l'échec et devient facilement la proie du scepticisme. C'est aussi pourquoi la *lexicologie* reste une case vide dans la systématique de notre science, et qu'elle se réduit forcément à n'être qu'une *lexicographie*, ou simple énumération d'un effectif instable et indécis de certaines grandeurs mal définies auxquelles on attribue un fatras inextricable de multiples emplois différents et apparemment arbitraires. Enfin, c'est pourquoi la *sémantique*, ce fruit tardif parmi les disciplines linguistiques, est née d'un diachronisme et en partie d'un psychologisme exclusifs, et qu'elle a des difficultés à trouver ses assises dans les cadres d'une linguistique structurale. »

A partir de là, il serait facile de dresser un petit répertoire des doutes¹¹ qu'ont soulevés — naturellement — les concepts de structure lexicale et/ou de structure sémantique. Contentons-nous de signaler l'affirmation la plus radicale : « Il est impossible de parler du système lexical d'une langue » (F. BUYSSENS, 1967, p. 53).

2^o UNE THÉORIE SÉMANTIQUE EST IMPOSSIBLE.

Dans ces conditions, on comprend que des linguistes rigoureux — comme Z. S. HARRIS — aient été conduits à définir une méthode, présentée comme une solution de réchange aux considérations sur le sens (voir les travaux de Z. S. HARRIS). Nous n'insisterons pas ici¹² sur les

10. En France, certains chercheurs n'ont pas hésité à entreprendre des études de vocabulaire, malgré des obstacles théoriques et pratiques de toutes sortes — nous pensons, en particulier, aux travaux de J. DUBOIS (1962) et de L. GUILBERT (1965-1967).

11. Voir — si cela dit — G. MOUNIN, 1968.

12. Voir *Langages*, n° 13 (mars 1969) et n° 20 (décembre 1970).

tenants et les aboutissants de la méthode distributionnelle. Nous voulons seulement poser quelques problèmes à partir des travaux de Z. S. HARRIS. Dans un premier temps, Z. S. HARRIS intègre ce qu'on a coutume d'appeler théorie des niveaux — qui permet d'expliquer comment l'on passe d'un nombre fini d'éléments au domaine infini où s'organisent les énoncés. Par exemple, on passe du « *morphème à l'énoncé*¹³ » par une série d'intégrations successives, chaque élément de niveau inférieur servant de constituant au niveau supérieur. On s'arrêtait à la phrase, étape ultime. Puis Z. S. HARRIS a entrepris de passer de l'*énoncé au discours* en proposant des procédures d'analyse. Une fois encore il ne s'agit pas de nier les résultats obtenus, mais de montrer comment/ combien certaines frontières restent stables. Voici trois propositions tirées de *Discourse Analysis* (*Langages*, 1970, n° 13, pp. 9-10) :

- (1) La linguistique descriptive ne se préoccupe pas du sens des morphèmes.
- (2) La linguistique descriptive n'est pas armée pour tenir compte de la situation sociale.
- (3) En effet, le problème des rapports entre le comportement (ou situation sociale) et la langue a toujours été considéré comme extra-linguistique. Autrement dit, on ne voit pas le moyen de penser le rapport entre les objets linguistiques et d'autres objets.

Il faut remarquer qu'est rejeté dans l'enfer de l'extra-linguistique, non seulement ce qui est notion idéologique — à coup sûr irrecevable dans la région d'une science — mais aussi tout ce qui a rapport à d'autres sciences. Or, la « pureté » de la linguistique est une illusion : il n'est pas question de réclamer une vague pluridisciplinarité où l'ignorance d'un seul serait multipliée par les ignorances de tous. Nous croyons cependant qu'il est nécessaire d'articuler la science linguistique à d'autres sciences si l'on veut sortir de l'impasse où certains entendent confiner les linguistes. A défaut, le « travail du concept » comme dit G. CANGUILHEM se révèle impossible, et la constitution d'une théorie est indéfiniment différée. Pour donner poids et mesures à ces affirmations, nous nous proposons de questionner la notion de *champ sémantique*.

III. Champ sémantique : notion ou concept?

La notion de champ sémantique s'origine dans le *Cours de Linguistique générale* : toute unité se définit par ses rapports avec les autres unités dans une synchronie définie. Le problème se dit : à l'intérieur de quel ensemble définir les relations entre les unités? C'est à cet ensemble supposé que J. TRIER a donné le nom de champ. Le second problème est celui de la détermination du champ. J. TRIER pose qu'il existe dans la pensée des *champs conceptuels* auxquels correspondent, d'une manière parfaite, *sans vides*, des champs lexicaux. On choisit alors un domaine conceptuel (par exemple, celui de l'intelligence) et l'on examine le vocabulaire qui l'exprime dans une synchronie définie. Grâce au vocabulaire, aux unités qui constituent le champ lexical et qui viennent recouvrir le champ conceptuel, on peut reconstituer la vision du monde que ces unités

13. Titre d'un article de Z. S. HARRIS (1946) : « From Morpheme to Utterance. »

ont pour fonction d'exprimer. Au vrai, ce qui apparaît clairement ici c'est la figure de l'idéalisme, doublée de son masque, le « réalisme naïf ». Voici comment dans *Problèmes et méthodes de la linguistique* (W. VON WARTBURG et S. ULLMANN, 1969) est décrit le projet de deux lexicographes : « Les auteurs se placent au point de vue d'un "réalisme naïf" : ils se proposent de décrire le monde tel que le perçoit une personne d'intelligence moyenne, à l'aide de concepts "pré-scientifiques" que la langue met à sa disposition. Le schéma comporte trois grandes divisions : "l'Univers", "l'Homme" et "l'Homme et l'Univers" » (p. 260). On nous excusera de ne pas insister, sinon pour souligner la circularité de la démarche : la langue définit la vision du monde, la vision du monde détermine la langue. D'autre part, force a été de constater l'existence de cases vides, de trous. D'où l'on a tiré des conclusions qui pèsent encore sur la notion de champ sémantique : (1) le vocabulaire est structuré lorsqu'il reflète une partie organisée du monde; (2) ailleurs, « la structure est plus lâche, il n'y a pas d'organisation au sens propre » (*op. cit.*, p. 256). L'on comprend comment l'idée que le lexique est moins structuré ou pas structuré a pu germer et croître. Il nous paraît que G. MOUNIN¹⁴ et T. TODOROV (cf. *Langages*, n° 1, 1966) — dans leur appréciation de la validité de la notion — restent liés à la problématique imposée par J. TRIER et ses disciples. Ainsi, G. MOUNIN (1965 b, p. 9), prend comme point de départ explicite la notion de champ conceptuel. Quand on travaille un bloc de marbre avec un outil inadapté, on n'est pas justifié de mettre en cause la possibilité théorique de la statue. Il faut changer d'outil ou l'adapter, et non conclure que la structuration du lexique est impossible (*op. cit.*, p. 24). C'est à une adaptation, nous semble-t-il, que J. DUBOIS a procédé dans sa thèse (1962). Le champ sémantique ou conceptuel organisé en fonction de quelques notions — « pré-scientifiques », on l'admet sans peine — est redéfini comme *champ lexical* « qui ne sépare pas la valeur d'emploi (ou contenu) de l'*expression* et n'isole pas le signifié du signifiant » (J. DUBOIS, 1962, p. 1). Puis J. DUBOIS — et L. GUILBERT — reconnaissent que la délimitation initiale d'un champ lexical garde toujours une part d'arbitraire (i.e. elle ne peut être fondée sur des critères linguistiques formels). Mais au lieu de partir, à la manière de G. MOUNIN, d'un hypothétique champ conceptuel, ils posent que le lexique est en rapport avec le tout social, « qu'il est naturellement ouvert sur l'évolution du monde extra-linguistique » (L. GUILBERT, 1968, p. 129). Ainsi, le point de départ sera — pour J. DUBOIS (1962) — le vocabulaire économique, politique et social pensé dans son rapport à une structure sociale donnée. D'où — au départ — (et ce n'est pas douteux) le champ ne peut être linguistique — c'est-à-dire structuré linguistiquement : la structure linguistique est précisément ce que l'on cherche à construire — et le travail ne repose pas sur l'hypothèse d'un isomorphisme, sans bâncas, entre une sphère conceptuelle de nature idéaliste et un champ linguistique. C'est ce qui explique — nous en sommes persuadé — les résultats obtenus : le champ référentiel initial est transformé en système, défini comme structure linguistique. Ainsi la linguistique, comme toute science, se réfère initialement à l'expé-

14. G. MOUNIN (1965 a., p. 44) : « La notion de champ linguistique n'est pas une notion linguistique, elle est d'origine et de nature conceptuelle empirique. »

rience, aux « données familières » dont parle SAPIR mais pour s'en détacher. Autrement dit, il faut se garder de la seconde illusion qu'énonce-dénonce M. FOUCAULT, à savoir que « le référent détient en lui-même la loi de l'objet scientifique » (1968, p. 38).

Quelques remarques pour conclure sur ce point : Toute science — la linguistique y compris — entretient des rapports avec l'expérience, mais chaque science se constitue comme science en prenant ses distances avec l'expérience. Comme le souligne M. FOUCAULT (*id.*, pp. 38-39), il y a, à la fois, lien et distance, référence et coupure entre la science et l'expérience. De plus, aucune coupure ne peut être tenue pour « souveraine, constante et définitive ». L'étude scientifique du lexique et de la sémantique n'échappe pas à la loi générale. La séparation est le fruit d'un travail laborieux, toujours inachevé. C'est que « les rapports de référence et de distance sont spécifiques pour chaque discours scientifique et leur forme varie à travers l'histoire » (*id.*, p. 39). D'autres ont montré les rapports particuliers entre l'expérience et le lexique, et ces rapports sont particulièrement complexes. D'où il serait futile de confier à l'expérience elle-même, ou à l'empirisme, ou à une quelconque méthode le soin de débrouiller l'écheveau. En excluant toute manipulation empirique, on s'oblige à définir une théorie et non un modèle : c'est à la théorie qu'il incombe de constituer l'objet donné en objet scientifique. Aussi, nous allons à présent essayer de montrer que le dépassement de la théorie descriptive en théorie linguistique générale, qu'un « changement de terrain » est concevable grâce à la reformulation par N. CHOMSKY des concepts de langue/parole établis par F. DE SAUSSURE.

IV. Reformulation de langue/parole en compétence/performance.

Le problème peut s'énoncer : est-il possible d'écrire — avec une parenthèse explicative — compétence (= langue) et performance (= parole)? Ainsi J. LYONS (1968) reprend les deux termes de langue et de parole « employés par F. DE SAUSSURE », puis il ajoute, que récemment « CHOMSKY a circonscrit en gros la même distinction en utilisant les termes de « compétence » et de performance » (1968, p. 52, nous soulignons). Nous pensons que la distinction a besoin d'être précisée, à défaut de quoi les concepts récents seraient assimilables aux concepts définis par F. DE SAUSSURE. La nécessité de préciser apparaît d'autant plus urgente que J. LYONS (*id.*, p. 52) propose de distinguer *phrases, unités de la langue et énoncés, évidences de la parole*. Le système d'équivalences serait alors :

- Langue ↗ compétence = la phrase comme unité.
- Parole ↗ performance = l'énoncé comme donnée.

Or, nous verrons que dans la perspective ouverte par F. DE SAUSSURE les équivalences sont irrécévables. En outre, assimiler ainsi les deux éléments du couple revient à soutenir que, pour l'essentiel, la forme des concepts n'a pas changé ; on se trouverait devant un pur et simple ajustement terminologique. Conséquence : s'il s'agit de mots que l'on peut échanger, on ne voit pas pourquoi il faudrait changer. Selon ses goûts, le linguiste aurait le choix entre l'*ancien* (i.e. langue/parole) et/ou le *nouveau* (i.e. compétence/performance).

Qu'en est-il dans les travaux de N. CHOMSKY? La plupart du temps, lorsqu'il pose la distinction compétence/performance, N. CHOMSKY cite F. DE SAUSSURE et se réfère, explicitement ou implicitement, au *Cours de Linguistique générale*. Voici, résumée, la manière dont N. CHOMSKY a posé le problème des rapports entre les deux séries de concepts :

(a) Dans *Analyse formelle des langues naturelles* (1963, p. 62) : « F. DE SAUSSURE, dans une œuvre qui marque les débuts de l'étude moderne du langage¹⁵, a établi une distinction fondamentale entre ce qu'il a appelé la langue et la parole. »

(b) Dans *Aspects of the theory of syntax* (1965, p. 4, nous soulignons) : « La distinction que je note ici (i.e. compétence et performance) est reliée à la distinction langue/parole posée par Saussure. »

(c) Puis il ajoute (*id.*, p. 4.) : « Mais il est nécessaire de rejeter son concept de langue. »

(d) En 1963, on lisait : « La notion de langue une fois reformulée... »

Le problème est de comprendre la relation qui s'établit entre RELIER — REJETER — REFORMULER. Pour ce faire, nous verrons (1) la formulation des concepts par F. DE SAUSSURE et les conséquences qui en découlent, (2) le lieu où s'articule le rejet des concepts, (3) la reformulation des concepts par N. CHOMSKY et ses conséquences. On questionnera alors la recevabilité de la reformulation.

1^o LA FORMULATION DES CONCEPTS PAR F. DE SAUSSURE.

C'est en cherchant à déterminer l'objet de la linguistique que F. DE SAUSSURE examine la première bifurcation (langue/parole) produite par « la théorie du langage ». Nous allons préciser cette distinction-bifurcation en regroupant les traits essentiels sous une triple opposition.

• Opposition 1

La langue constitue « l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre » (1915, p. 112). Dans cette première définition, F. DE SAUSSURE ne circonscrit que l'aspect individuel de la langue : rapport d'un sujet avec sa langue. S'arrêter là serait faire de la langue « une chose irréelle ». Pour être acceptable, la définition demande à être complétée, c'est-à-dire qu'il faut penser la langue dans « sa réalité sociale ». Et F. DE SAUSSURE rature sa première définition qui devient : la langue existe dans la collectivité, « il faut une masse parlante pour qu'il y ait une langue » (*id.*, p. 112). A ce titre, la langue est une institution sociale spécifique. Dans cette nouvelle perspective, la parole s'oppose à la langue comme ce qui est individuel se distingue de ce qui est social. D'où : « la langue n'est pas une fonction du sujet parlant ». (*id.*, p. 30). A suivre le développement du concept, on voit poindre une difficulté. Initialement « la langue comporte bien un aspect individuel ; mais l'opposition manifestée entre langue/parole vient masquer cet aspect. Du coup, Saussure manque à penser l'activité du sujet parlant au niveau de la langue. »

15. Souligné par nous.

• Opposition 2

La langue est conçue comme un trésor emmagasiné chez tous les individus (cf. p. 30). Il convient de souligner aussitôt que la langue est un produit que l'individu « enregistre passivement » — ou plus précisément un produit qui s'inscrit dans sa mémoire. Au rebours de la langue, la parole est un acte libre qui implique volonté et intelligence; c'est dire que la parole est une création de l'individu. Cette seconde opposition peut s'énoncer :

Langue \simeq passivité \simeq mémoire.

Parole \simeq activité \simeq création.

Par rapport à l'opposition 1, un glissement a eu lieu : ce qui était aspect individuel dans la langue est maintenant rejeté explicitement dans la parole.

• Opposition 3

En dernière analyse, la langue apparaît comme « l'ensemble des moyens d'expression », comme un code commun à tous les individus (cf. p. 31). La parole est la manière personnelle d'utiliser le code. Cette troisième opposition est explicitée par une comparaison : la langue est semblable à une symphonie « dont la réalité est indépendante de la manière dont on l'exécute. Les fautes que peuvent commettre les musiciens ne compromettent nullement cette réalité » (p. 36, nous soulignons).

De ces trois oppositions, se dégage l'idée que la langue constitue le facteur essentiel; la parole étant secondaire, accessoire et « plus ou moins accidentelle » (p. 30). D'un autre point de vue, l'accent étant mis sur la nécessité de distinguer rigoureusement les deux domaines, il convient alors de situer les faits de langage dans l'un ou l'autre domaine. Pour comprendre la démarche de F. DE SAUSSURE, il faut délimiter avec précision le facteur essentiel, la langue. Le point important est celui-ci : dans le *Cours de Linguistique générale*, la langue se définit par ses relations avec la mémoire.

XII | la mémoire est le lieu central à partir duquel le reste s'explique. Mémoire et souvenirs sont les deux piliers sur lesquels s'édifie la langue. L'insistance de F. DE SAUSSURE est sans équivoque : « La langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire, dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus » (*id.*, p. 38, nous soulignons). La comparaison esquissée avec le dictionnaire mérite que l'on s'arrête un instant. *Dictionnaire* ici ne se réfère pas à ce que l'on apprend, mais à ce grâce à quoi on retrouve quelque chose : on cherche dans la mémoire comme on cherche dans le dictionnaire. Or, ce sont des mots — et non des phrases — que l'on trouve d'abord dans le dictionnaire (nous verrons bientôt qu'il en va de même pour la mémoire). Dans ces conditions, la référence au dictionnaire soulève le problème de la langue comme liste de mots. C'est à ce point que se fait jour une hésitation entre construction théorique et démarche empirique — hésitation qu'il importe de souligner, car les conséquences sont importantes.

(a) On connaît la double rupture opérée par F. DE SAUSSURE par rapport à l'expérience commune : « Pour certaines personnes la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses » (*id.*, p. 97). A la notion de nomenclature, Saussure substitue le concept de *système*. S'opposant à la notion de « termes correspondant à autant de choses », il construit la définition du *signe*. Il n'en reste pas moins que le mot est conçu comme le signe par excellence, c'est-à-dire qu'il est le lieu où s'opère la jonction d'une image acoustique et d'un concept, où se repère le couplage son/sens. La première conséquence apparaît alors : ce sont les unités ne dépassant pas le mot qui ont servi de matériau pour construire les champs sémantiques — et ce, dans une double direction. Ou bien l'on opère les regroupements à partir de leurs valeurs conceptuelles et structurales (cf. le champ conceptuel de J. TRIER); ou bien l'on travaille à partir de la globalité du signe (signifié/signifiant) et l'on obtient des champs morpho-lexicaux (cf. P. GUIRAUD, J. DUBOIS).

(b) Quelles sont les autres conséquences de cette élaboration du système et du signe? Il apparaît qu'il faut partir du système — concept premier — pour obtenir *par analyse* les unités qu'il renferme (cf. p. 157). Du coup se pose la question de la délimitation des unités par *segmentation*. A ce problème se superpose celui de classer les unités délimitées : en effet, la langue doit fournir à la mémoire « un mode de classement » (*id.*, p. 188). Aussi, F. DE SAUSSURE conjoint les deux concepts et définit la langue comme un système de signes « dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres » (*id.*, p. 159). En dernière analyse, la langue est un système de signes ou de « pures valeurs » — qui repose sur le concept de rapport (cf. « Dans un état de langue, tout repose sur des rapports », *id.*, p. 170). F. DE SAUSSURE délimite alors deux grands types de rapports qu'il nomme :

- (a) *Théorie des associations.*
- (b) *Théorie des syntagmes.*

en précisant que seule cette distinction « suggère un mode de classement qui s'impose de lui-même » (*id.*, p. 187).

1 Théorie des associations.

Le principe est simple : « Les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire » (*id.*, p. 171). Voici l'exemple qui illustre le principe :

« Ainsi dans *enseignement*, *enseigner*, *enseignons*, etc., il y a un élément commun à tous les termes, le radical; mais le mot *enseignement* peut se trouver impliqué dans une série basée sur un autre élément commun, le suffixe (cf. *enseignement*, *armement*, etc.); l'association peut reposer sur la seule analogie des signifiés (*enseignement*, *instruction*, etc.) ou au contraire, sur la simple communauté d'images acoustiques (par exemple, *enseignement* et *justement*) » (*id.*, pp. 173-174).

Ce type de rapports associe donc des termes dans « une série mnémonique virtuelle » (*id.*, p. 171). Ici, aucun doute n'est possible : ces rapports relèvent du système que constitue la langue, trésor déposé.

2 Théorie des syntagmes.

Voici comment F. DE SAUSSURE conçoit le syntagme :

« La notion de syntagme s'applique non seulement aux mots, mais aux groupes de mots, aux unités complexes de toute dimension et de toute espèce (mots composés, dérivés, membres de phrases, phrases entières) » (*id.*, p. 172).

Avec le syntagme apparaît l'idée de *combinaison* — qui surgit d'un acte créateur. D'où une conclusion qui pourrait se dire : le syntagme appartient au domaine de la parole. C'est alors que naissent les difficultés. La conclusion qui vient d'être dite est fausse pour ce qui regarde les mots composés, les dérivés et les phrases usuelles :

« Quand un mot *indécorable* surgit dans la parole, il suppose un type déterminé et celui-ci à son tour n'est possible que *par le souvenir*¹⁶ d'un nombre suffisant de mots appartenant à la langue (impardonnable, intolérable, etc.). Il en est exactement de même des phrases et des groupes de mots établis sur des patrons réguliers : des combinaisons comme *la terre tourne, que vous dîtez?* répondent à des types généraux qui ont à leur tour *leur support dans la langue sous forme de souvenirs concrets*¹⁷ » (*id.*, p. 173).

Puisqu'il s'agit de souvenirs, les syntagmes relèvent bien de la langue. En revanche, la phrase peut difficilement se situer dans la langue. Et l'on arrive à cette conclusion étonnante dont parle R. GODEL (1966) : *il n'y a pas d'homogénéité dans la syntagmatique*. Ce qui frappe F. DE SAUSSURE, c'est tout à la fois le caractère imprévisible et divers des phrases : « leur caractère est de ne pas se ressembler du tout entre elles » (p. 148); « entre les phrases, c'est la diversité qui domine » (p. 149). Du coup, la mémoire ne peut ni trouver ni établir de rapports entre les phrases. L'on comprend alors que F. DE SAUSSURE rejette la théorie « selon laquelle les seules unités concrètes sont les phrases » (p. 148). En effet, diversité, imprévisibilité, liberté caractérisent la parole et F. DE SAUSSURE pose la question : « Jusqu'à quel point la phrase appartient-elle à la langue? » Cette formulation curieuse situe la difficulté. D'autre part, relève du syntagme tout ce qui est fourni par la tradition — i.e. *par la mémoire collective*.

« On rencontre un grand nombre d'expressions qui appartiennent à la langue : ce sont les locutions toutes faites auxquelles l'usage interdit de rien changer... (Cf. à quoi bon? Allons donc!). Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, d'expressions telles que *prendre la mouche, forcer la main, rompre une lance*, etc. Ces tours ne peuvent pas être improvisés, ils sont fournis par la tradition » (p. 172).

Ainsi, la phrase libre qui échappe à la tradition relève de la parole : « Elle appartient à la parole, non à la langue » (p. 172). Interrogation, dénégation, la gêne est visible. Rendons-la plus lisible encore :

16. Nous soulignons.

17. Nous soulignons.

(a) « Notre mémoire tient en réserve tous les types de syntagmes, de quelqu'espèce ou étendue qu'ils puissent être » (p. 179). Est-ce un retour à la langue?

(b) En réalité, la conclusion, c'est ceci : « Il faut reconnaître que dans le domaine du syntagme *il n'y a pas de limite tranchée* entre le fait de la langue, marque de l'usage collectif, et le fait de parole, qui dépend de la liberté individuelle. Dans une foule de cas, il est difficile de classer une combinaison d'unités, parce que l'un et l'autre facteurs ont concouru à la produire, et dans des proportions qu'il est impossible de déterminer » (p. 173, nous soulignons).

Déterminer la place de la phrase reste un problème fondamental. De plus, on remarque que l'aspect véritablement « créateur » est éliminé de la langue qui est surtout ensemble de rapports, c'est-à-dire mémoire puisqu'elle est « avant tout » « un principe de classification » (cf. p. 25, et aussi p. 30). L'aspect créateur est le seul fait de la parole, domaine de la liberté, où il n'existe pas de règles. On comprend pourquoi la science linguistique, comme le souligne C.H. J. FILLMORE (1970, p. 58), a oscillé jusqu'à présent entre une linguistique du mot et une linguistique de la phrase : ou bien l'on cherche à déterminer les principes qui, à partir des mots, président à la constitution des énoncés, ou bien l'on en vient à se demander « ce qu'on peut faire avec les phrases » (cf. J. L. AUSTIN, 1970). *Il faudra essayer de neutraliser cette alternative.* Mais, auparavant, reste un dernier point à examiner : qu'entendre par étude d'un système synchronique? Pour Saussure, déterminer une loi synchronique revient à constater le type de classification qui régit le système de signes qu'est la langue, les unités étant définies en fonction de leur place. « [La loi synchronique] constate un état de choses, elle est de même nature que celle qui constaterait que les arbres d'un verger sont disposés en quinconce » (*id.*, p. 141, nous soulignons). Le travail du linguiste est spécifié par trois opérations : *constater* (= décrire), *segmenter*, *classer*. Partie d'une construction théorique rigoureuse, la démarche de F. DE SAUSSURE s'achève — assez curieusement — dans l'empirisme. On vérifie ainsi les propositions initiales de L. ALTHUSSER (cf. *supra*) : toute science, pour se constituer, passe nécessairement par une phrase initiale nommée *théorie descriptive* — qui court en même temps le risque de bloquer le développement de la théorie tout court.

2^e LES CRITIQUES DE N. CHOMSKY.

Dès lors, le lecteur ne sera pas surpris — nous l'espérons — devant les critiques vigoureuses que la théorie générative et transformationnelle adresse à la linguistique conçue comme science essentiellement descriptive. Mettre en question le premier maillon de la chaîne (constater = décrire) conduit nécessairement à mettre en cause les deux suivants (segmentation — taxinomie). Retraçant le surgissement de la théorie générative, N. CHOMSKY écrit :

« La grammaire philosophique¹⁸, tout comme l'actuelle grammaire générative, s'est développée en opposition consciente avec une tradition descriptive florissante, pour qui la tâche du grammairien

18. Cf. G. CANGUILHEM (1968, pp. 20-21) pour traiter « le virus du précurseur ».

était pur et simple enregistrement, organisation des données de l'usage (...). Elle affirmait — à juste titre, je crois, qu'une telle restriction était appauvrissante et inutile, sans rapport avec la méthode scientifique, laquelle s'intéresse aux données non pour elles-mêmes, mais comme signes de principes d'organisation plus profonds, *principes qu'on ne peut déceler dans les phénomènes ni dériver d'eux par des opérations taxinomiques d'analyse des données*; pas plus que les principes de la mécanique céleste n'ont pu se développer en conformité avec des exigences de ce genre-là » (1968, p. 12, nous soulignons).

Si, comme les logiciens l'ont montré, d'un ensemble de faits, on ne peut tirer que des généralisations négatives, on comprend que « extraire de simples descriptions ne [puisse] nous faire approcher la réalité de la compétence linguistique » (N. CHOMSKY, 1968, p. 49). C'est toute la conception taxinomique de la science linguistique qui est soumise à la question. Il faut alors reprendre le concept de langue — définie comme activité non-créatrice, ce que R. GODEL, (*in N. RUWET*, 1967, p. 374, nous soulignons) exprime avec une remarquable pertinence : « Dans la langue, il n'y a jamais pré-méditation, ni même méditation, de réflexion sur les formes, sauf une activité inconsciente, presque passive, en tout cas *non-créatrice* : l'activité de classement. » Pour reformuler le concept, il convient donc de rejeter d'abord l'association langue-mémoire, sur laquelle, on l'a vu, s'appuie la définition saussurienne. N. CHOMSKY reprend alors à son compte un jugement de PAUL : « Une des erreurs fondamentales de la vieille science du langage était de s'occuper de tous les énoncés humains — aussi longtemps qu'ils demeuraient constants dans l'usage commun — comme s'il s'agissait de quelque chose purement reproduit par la mémoire » (*in N. CHOMSKY*, 1964, p. 8, nous soulignons). C'est cette critique de l'association langue-mémoire qui fonde la nécessité de reformuler les concepts de langue et de parole.

3^e REFORMULATION DES CONCEPTS.

Du coup, ce dont F. DE SAUSSURE ne savait que faire — i.e. la phrase — devient l'élément premier de la théorie. N. CHOMSKY définit ainsi sa position face à la conception saussurienne :

« Il semble que SAUSSURE ait considéré essentiellement la langue comme une nomenclature de signes emmagasinés (par exemple des mots, des syntagmes fixés ...) y compris peut-être certains types de syntagmes. Par conséquent, il a été incapable de traiter de façon sérieuse des questions de structures des phrases et a abouti à la conclusion que la formation des phrases est essentiellement un problème de parole plutôt que de langue; c'est-à-dire un problème de création libre et volontaire plutôt qu'une question de règles systématiques » (1963, p. 63).

Ce dont il convient de rendre compte devient alors : l'aptitude des sujets parlants à produire et à comprendre des phrases jamais rencontrées auparavant. Autrement dit, ce qu'il faut expliquer c'est la créativité linguistique — aspect le plus essentiel de la compétence. On passe alors de l'observation — description au niveau de l'explication (nous allons revenir sur ce point). Dans cette perspective, l'opposition entre le concept de langue et le concept de compétence peut se représenter de la manière suivante :

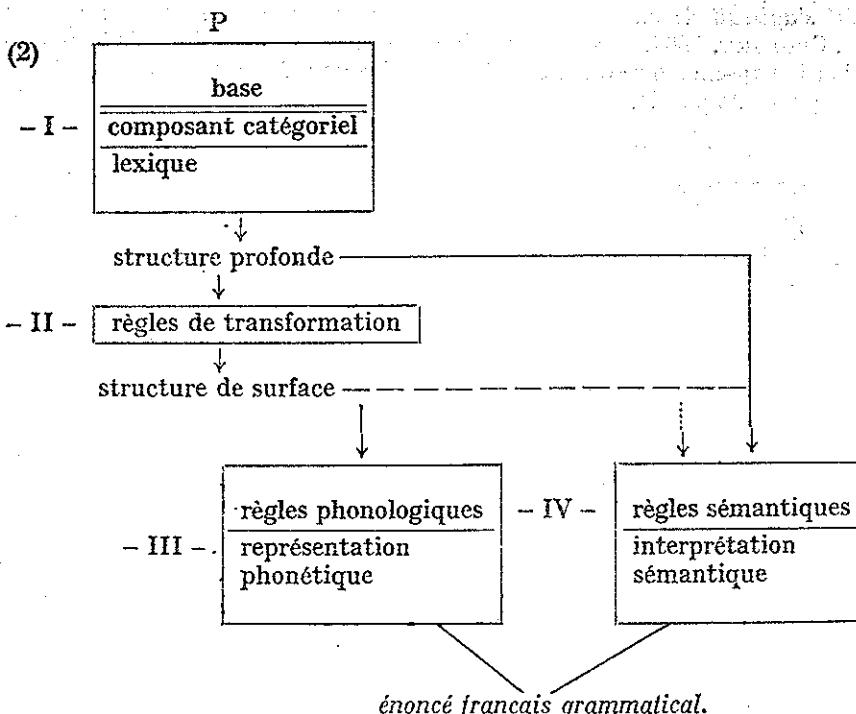
— masse parlante — mémoire — reproduction —→
— mots/syntagmes.
— compétence → sujet parlant → créativité → production →
— phrases. (entences)

1.
2.
3.

- (1) Langue → Masse parlante → Mémoire → Reproduction →
Mots/syntagmes.
— compétence → sujet parlant → créativité → production →
Phrases. (entences)

La compétence linguistique — ce que le locuteur natif idéalisé connaît implicitement — devient l'objet de la théorie linguistique; et le but que se propose la théorie est de rendre explicite cette connaissance implicite. Voici la définition technique du concept de compétence : « La compétence (*d'un locuteur-auditeur*) peut être définie comme un système de règles qui relie des signaux à l'interprétation sémantique de ces signaux » (N. CHOMSKY, 1966, p. 10, nous soulignons). Trois points sont à mettre en évidence : 1) il s'agit d'une théorie générale — i.e. indépendante de l'émetteur et du récepteur; 2) le système de règles détermine la connexion son/sens pour un nombre infini de phrases; 3) l'union des signaux phonétiquement représentés à des interprétations est opérée par un système de structures abstraites générales — qui relève d'une composante syntaxique.

Nous n'entrerons pas dans le détail; nous donnerons seulement le schéma d'une grammaire générative et transformationnelle tel qu'on peut le construire à partir des indications données par N. CHOMSKY dans un article récent (1970, pp. 184 et ss). Le point de départ est un symbole abstrait P (Phrase) — sur lequel opèrent les différentes règles, au fur et à mesure que P passe dans les différents composants (que nous représentons sous forme de « caisson » pour faciliter la compréhension du processus) :



Pour résumer :

(3)

GRAMMAIRE
OU COMPÉTENCE

SYNTAXE

I. Composant de base : l'application des règles produit « un objet formel » appelé *structure profonde*.

II. Composante transformationnelle : l'application des règles T. détermine une *structure de surface*.

REPRÉSENTATION. INTERPRÉTATION.

III. Les règles phonologiques assignent à chaque structure de surface une *représentation phonétique*.

IV. Les règles sémantiques assignent à chaque structure profonde couplée avec une structure de surface une *interprétation sémantique*.

Le concept de grammaire est utilisé de façon systématiquement ambiguë, puisqu'il se réfère, tout à la fois, à :

- 1) la théorie explicite construite et proposée comme une description - explication de la compétence du locuteur.
- 2) Cette compétence elle-même.

Ainsi à la langue *comme système de signes* on substitue la compétence *comme système de règles*; la performance étant la manière dont le locuteur utilise les règles (nous allons revenir sur ce point). La grammaire, on le voit, n'est plus définie comme « un système de classes d'éléments obtenus par des procédures analytiques de segmentation et de classification » (N. CHOMSKY, 1970, p. 208). Ici, l'accent est mis sur la *centralité de la syntaxe*, construite comme lieu théorique où s'articulent des objets différents, i.e. structure profonde et structure de surface. Il convient, pour la bonne intelligence de la suite, de s'arrêter quelque peu sur la définition de la syntaxe.

1 Composant catégoriel.

Le composant catégoriel génère, à partir du symbole abstrait P (phrase), une séquence qui a la forme de (4)

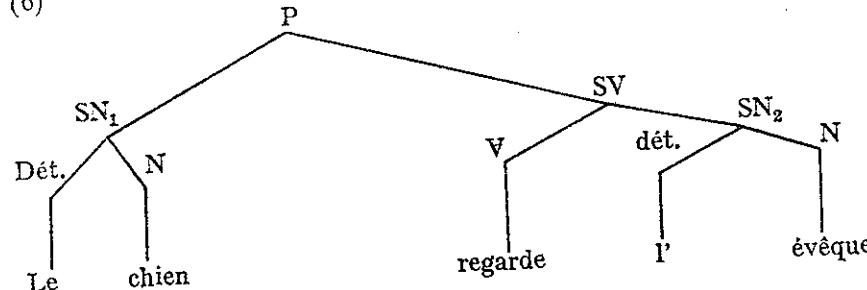
$$(4) P \rightarrow SN \rightarrow Aux \rightarrow SV$$

où Aux = Aspect/temps/mode (nous ne dirons rien de plus, pour l'instant, sur Aux) et où SV peut être (5)

$$(5) SV \rightarrow \begin{cases} V + SN_2 \\ V \end{cases}$$

Nous supposons connues les autres règles. A titre d'illustration, nous proposons l'arbre (6) :

(6)



SN₁, SV, V + SN₂ sont des catégories grammaticales produites par le composant catégoriel. Ces différentes catégories entretiennent entre elles certaines relations qui peuvent être spécifiées immédiatement à partir de (6). Ainsi, dans (6) :

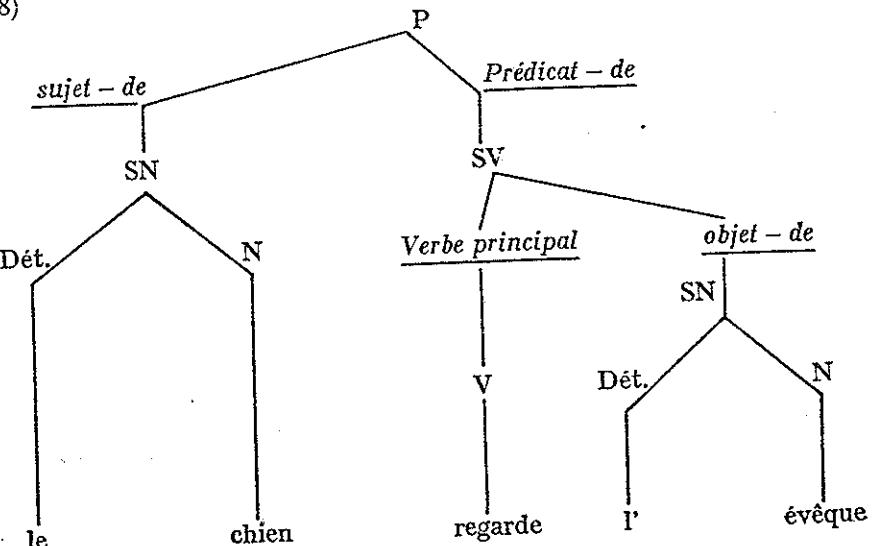
- (a). *le chien* entretient la relation SN à P,
- (b). *regarde l'évêque* entretient la relation SV à P,
- (c). *l'évêque* entretient la relation SN à SV,
- (d). *regarde* entretient la relation V à SV.

Les catégories, par le jeu des relations de dominance, remplissent donc des fonctions qui se spécifient de la manière suivante : (7)

- 6 (a) est sujet — de [SN à P] — *le chien*,
- 6 (b) est prédicat — de [SV à P] — *regarde l'évêque*,
- 6 (c) est objet — de [SN à V] — *l'évêque*,
- 6 (d) est verbe principal [V à SV] — *regarde*.

Autrement dit, l'information sur les fonctions grammaticales provient de la grammaire elle-même : (8) est directement issu de (6), les segments non-soulignés sont les catégories grammaticales, les segments soulignés sont les fonctions grammaticales; ou encore (6) et (8) sont redondants : sont les concepts sujet — de/prédicat — de¹⁹, étant relationnels, sont déjà les concepts représentés dans (6) et point n'est besoin de règles spéciales pour les introduire.

(8)



Ainsi la grammaire de type — CHOMSKY est une grammaire de type sujet/prédicat; on a seulement rendu explicite dans (8) le caractère relationnel de ces fonctions en définissant *sujet — de* comme la relation existant entre le SN de la phrase qui a la forme SN + SV et le reste de la phrase, *prédicat — de* comme la relation existant entre le SV de la phrase qui a la forme SN + SV et le reste de la phrase, etc. (voir N. CHOMSKY, 1965). Un problème n'est pas résolu d'une manière satisfaisante dans ce type de grammaire : celui de PRÉP + SN. Aussi N. CHOMSKY (1970, p. 203) reconnaît que la relation « *Par Δ* » du passif aux syntagmes prépositionnels de manière et de moyen n'est pas claire et il propose d'introduire les prépositions par des règles de transformation.

2 Le lexique.

Le lexique consiste en une série d'entrées lexicales, chaque item étant considéré comme un système de traits déterminés. Il existe un principe général d'*insertion lexicale* qui permet aux entrées lexicales de remplacer le symbole postiche (cf. *supra* « *par Δ* »), en fonction des traits qui les caractérisent (voir N. CHOMSKY, 1970, p. 185). La position ici soutenue par N. CHOMSKY est dite « lexicaliste » puisque le lexique, tout en étant distinct du composant catégoriel, trouve sa place dans la composante de base — par opposition à l'hypothèse « transformationnaliste ». La raison essentielle du choix se fonde sur les difficultés rencontrées par la position transformationnaliste pour expliquer les mots construits. Il est de fait qu'il n'est pas aisément de rendre compte, à l'aide des règles de transformations rigoureuses et opératoires, de phénomènes dont la régularité est problématique. Pour le français, nous renvoyons à un article de R.-L. WAGNER (1968), qui, à propos de l'ouvrage de C. ROHRER,

19. Pour plus de détails, voir N. CHOMSKY, 1965, p. 69.

formule des réserves du même ordre : croit-on pouvoir expliquer *cinéma-vérité* à partir de *cinéma qui révèle la vérité*? En outre, on peut signaler les difficultés que l'on rencontrera à traiter des exemples comme ceux donnés en (9) *a — b — c* :

- (9) *a* Jean est heureux qu'il parte.
- b* Jean est soucieux qu'il parte.
- c* * Jean est peureux qu'il parte.

On est alors conduit à définir comme particuliers les traits qui définissent les items lexicaux — c'est-à-dire à reconnaître un échec relatif. Ainsi *heureux* (*soucieux*) sera introduit dans le lexique avec *un trait de sous-catégorisation* indiquant que *heureux* peut admettre un complément *P*, tandis que *peureux* sera introduit sans ce même trait. C'est dire que les traits de sous-catégorisation sont définis en fonction de catégories syntaxiques alors que les *traits de sélection* le sont en termes syntaxiques et sémantiques, cf. (10) par exemple :

- (10) Roi [/Animé/ — /Humain/ — /Mâle/ — /Adulte/ — /qui règne sur un peuple/].

Mieux vaut admettre dans un premier temps, comme N. CHOMSKY (1970, pp. 207-208) que la distinction entre traits et catégories est artificielle²⁰, et considérer tous les symboles de la grammaire comme des ensembles de traits. N'est-ce pas alors, peu ou prou, reconnaître la nécessité d'une théorie qui soit à la fois syntaxique et sémantique?

La dernière question montre que ce détour critique était nécessaire, car il prépare, en partie, le dernier temps de ce travail. Mais avant d'en arriver là, il convient de revenir à l'opposition compétence/performance. Les règles que tente de spécifier la théorie générative (du type Chomsky) visent donc à rendre explicite la compétence du sujet parlant. Si la performance est la manière dont le locuteur utilise les règles, il suit qu'une étude de la compétence est logiquement première; il suit aussi qu'une étude de la compétence n'épuise pas l'étude de la performance, puisque, pour cette dernière, entrent en jeu des facteurs aussi divers que les limites de la mémoire, de l'attention, de la vie humaine, etc. Pour résumer d'un exemple : je peux connaître les règles de la multiplication et trouver immédiatement le résultat de 5×6 , mais rien ne prouve que je donne de la même façon le résultat de $17\,555 \times 5\,691$. Cela pour dire (*a*) que tout ce qui touche à la mémoire relève exclusivement de la performance, (*b*) que, dans les deux domaines — i.e. compétence et performance —, la créativité demeure l'aspect essentiel puisqu'elle est justifiée aux deux niveaux : en effet, pour la compétence, on pose une créativité gouvernée par les règles; et, pour la performance une créativité qui change les règles.

Cette reformulation des concepts permet de lever la difficulté repérée dans l'opposition 1 (savoir : entre sujet parlant et masse parlante). Cependant, compétence et performance ne s'opposent pas comme social s'oppose à individuel. L'opposition 2 (entre passivité et créativité) est complètement abandonnée. L'opposition 3 n'est plus qu'une opposition de mots,

20. Il est intéressant de souligner que N. CHOMSKY (1970) rend les « théories » structuralistes directement responsables de cette mauvaise position du problème.

la forme des concepts ayant été modifiée. En conclusion, on retiendra les points suivants :

. 1) F. DE SAUSSURE fonde l'étude scientifique du langage (l'étude moderne du langage selon N. CHOMSKY) en établissant la distinction préalable de langue/parole. En outre, F. DE SAUSSURE explicite la priorité de l'étude de la langue. Il s'agit bien de l'acte constitutif d'une science — i.e. d'une rupture épistémologique. La théorie générative et transformationnelle pose, à son tour, la nécessité d'une séparation radicale entre compétence et performance, ainsi que la priorité de l'étude de la compétence : c'est en ce sens que la distinction compétence/performance est reliée à la distinction langue/parole.

. 2) Cela revient à dire qu'il n'y a pas rupture entre F. DE SAUSSURE et la théorie générative. On a affaire à ce que G. BACHELARD a appelé une *refonte* à l'intérieur d'une science constituée — refonte qui implique, à la fois, *rejet* et *reformulation* de certains concepts.

. 3) Il s'agit bien d'un problème épistémologique et non d'une question psychologique. A ce stade, nous ferons notre²¹ cette conclusion de J.-J. KATZ (1966, p. 119) : « Les théories du langage diffèrent des théories psychologiques comme différent épistémologie et psychologie. La première fournit des reconstructions formelles à l'intérieur de la sphère du savoir, tandis que la seconde montre la contribution de tous les facteurs qui influencent le comportement linguistique » (nous soulignons).

. 4) Dans cette perspective, les nouveaux concepts se différencient des anciens : ils ne peuvent — en toute rigueur — ni être assimilés, ni être juxtaposés, ni être employés les uns pour les autres, tant est juste ceci qu'écrivait J. CAVAILLES (1968, p. 78, nous soulignons) : « *L'un des problèmes essentiels de la doctrine est que (...) le progrès ne soit pas augmentation de volume par juxtaposition, l'antérieur subsistant avec le nouveau, mais révision perpétuelle des contenus par approfondissement et nature.* » De cela, nous allons avoir une nouvelle illustration, dans un instant. Mais c'est dire déjà qu'à son tour le concept de compétence, tel qu'on vient de le définir dans la perspective chomskienne, supportera l'épreuve de la rature. Annonçons tout de suite la couleur de la question : le concept de compétence est-il satisfaisant pour la constitution d'une théorie du discours?

V. De la théorie générative comme commencement de l'état abstrait.

Avant de répondre, quelques précisions sont nécessaires pour prévenir certains malentendus. La théorie générative et transformationnelle, malgré les difficultés que nous avons soulignées (nonobstant certaines autres), nous paraît ouvrir la voie à la constitution d'une théorie linguistique scientifique. Elle marque à nos yeux — et c'est beaucoup — la fin du commencement, savoir : le dépassement de la « théorie descriptive ». La question est alors : la linguistique va-t-elle demeurer indéfiniment

21. Du moins pour la première partie, la dernière proposition touchant l'importance de la psychologie nous paraissant aventureuse. Nous nous expliquerons plus bas.

bloquée dans l'état concret-abstrait ou va-t-elle s'orienter vers l'état abstrait « où l'esprit entreprend des affirmations volontairement sous-entraînées à l'intuition de l'espace réel, volontairement détachées de l'expérience immédiate et même en polémique ouverte avec la réalité première, expérience impure, toujours informe »? (G. BACHELARD²², 1967, p. 8). La grammaire générative est abstraite en ce sens qu'elle cherche à établir un système de concepts scientifiques de base²³, i.e. à se définir comme théorie. C'est cette abstraction qu'on a coutume — ici et là — de lui reprocher au nom de la réalité (= première), de l'expérience. Or, en toute rigueur, c'est à l'expérience immédiate (« toujours impure, toujours informe ») que s'applique la catégorie d'irréalité : « [Ce] n'est jamais "ce qu'on aurait pu croire", [c'est] toujours ce qu'on aurait dû penser » (G. BACHELARD, op. cit., p. 13). Ainsi l'on comprend que les procédures de découverte — techniques (et non pas concepts) que l'on veut appliquer à la réalité immédiate — ne puissent rien découvrir du tout; au mieux, elles sont un moyen de reconnaissance. En revanche, les concepts abstraits se distinguent radicalement des procédures de découverte en ce qu'ils ne sont pas du tout « abstraits » (cf. L. ALTHUSSER, 1969) : la structure profonde — en tant que telle — est bien un objet formel, i.e. un concept qui « désigne une réalité effectivement existante », concrète, efficace mais que l'on ne peut « voir avec les yeux ». Et de cette réalité qu'il révèle, le concept donne la connaissance : c'est-à-dire que tout à la fois il décrit et il explique. Il explique, en particulier, pourquoi l'irréel de l'expérience immédiate prend justement cette forme de réalité qui apparaît aux yeux. C'est ainsi qu'un concept bien formé est toujours opératoire : son pouvoir explicatif résulte de son efficacité en tant que concept bien formé.

Dans cette « optique », l'adjectif *profond* (structure profonde) tout comme l'adjectif *latent* (catégorie latente) demandent à être explicités : si l'on entend par là qu'il s'agit de structures (ou de catégories) cachées sous le réel, c'est-à-dire incluses dans le réel, on ne parviendra pas à produire une connaissance et l'on court le risque de confondre concepts et procédures techniques de découverte. En effet, dans la terminologie linguistique, *latent* est toujours associé à procédures de découverte. C'est pourquoi (cf. supra), nous avons systématiquement écarté son emploi. Ici, le latent, le profond ce sont les concepts qu'il faut travailler, ce sont des réalités dont il faut révéler l'existence et les formes de réalité. Ainsi, dire la structure profonde « n'existe pas », c'est lui dénier son efficacité, sa réalité de concept abstrait. En revanche, poser l'existence du concept de structure profonde, c'est, d'entrée, s'écartier de l'expérience immédiate; mais c'est aussi définir ce à partir de quoi le linguiste espère parvenir à expliquer la phrase réalisée.

A présent, c'est en énonçant les résultats obtenus que nous pourrons circonscrire le lieu de certaines difficultés. La théorie de la compétence — i.e. la théorie de la grammaire — « traite de structures abstraites postulées pour rendre compte des données linguistiques et les expli-

22. Pour se distraire un peu, le lecteur fatigué peut se reporter à la description des « états d'âme » que G. BACHELARD (id., p. 9) adjoint aux définitions des « états de l'esprit scientifique ».

23. Pour une définition de l'abstraction, nous renvoyons à L. ALTHUSSER, 1969, pp. 10-11.

quer ». (N. CHOMSKY, 1966, p. 91, nous soulignons); on ne cherche plus, d'emblée, à définir des unités concrètes (cf. F. DE SAUSSURE). Le point de départ étant un symbole abstrait P, le problème de la délimitation des unités (et celui de leur intégration²⁴ à un niveau supérieur) se pose en d'autres termes : il convient, en effet, de se référer « aux principes grâce auxquels les phrases sont construites » (N. CHOMSKY, 1964, p. 13). Voici maintenant l'espace de la question : la grammaire générative et transformationnelle se développe en théorie des phrases grammaticales d'une langue, mais manque à procurer une théorie de la production du discours. Bien que le champ sémantique puisse maintenant²⁵ se construire autour de la phrase (et non plus seulement autour de l'unité lexicale), on ne parvient pas à le constituer en fonction des types de discours. En effet, l'étude de la compétence linguistique, définie comme un système abstrait de règles qui sous-tend la performance du sujet parlant idéalisé ne retient :

(a) ni les variations dues aux différences de situation,

(b) ni les variations dues aux différences entre locuteurs²⁶.

L'objet travaillé est bien un objet linguistique pur, mais il n'est pur que du point de vue de la science linguistique dont l'indépendance devient problématique. Cette grammaire abstraite, au départ (et à juste titre) indépendante de l'émetteur et du récepteur, ne produit, dans la perspective chomskyenne, qu'un locuteur-récepteur idéalisé. Mieux vaut alors le reconnaître : le concept de compétence n'est pas un concept opératoire, c'est-à-dire qu'il ne parvient pas à donner la connaissance de la réalité du discours, puisque, fondement d'une théorie de la phrase pour un locuteur-auditeur fictif, il est incapable de révéler l'existence du discours. Comme la linguistique descriptive, la théorie générative et transformationnelle (malgré le progrès qu'elle annonce) n'est « armée » ni pour tenir compte de la situation sociale, toujours définie comme extra-linguistique, ni pour intégrer « les situations interpersonnelles conditionnées socialement » (Z. S. HARRIS, 1969, p. 10). C'est ainsi que la théorie générative et transformationnelle ne se souciant pas de savoir « qui parle, quand, ni pour quoi dire à qui » (E. SAPIR, 1967 a, p. 114) se donne explicitement « comme un chapitre de la psychologie humaine » (N. CHOMSKY, 1968, p. 108)²⁷. Ce qui la conduit à questionner « cette fiction psychologique « qu'est « l'homme-hors-de-la-société » (E. SAPIR, id., p. 100).

VI. « Élargissement²⁸ » du concept de compétence.

Nous ne pensons pas, cependant, qu'il faille abandonner le concept de compétence, il importe de le compléter ou plutôt de l'élargir. Diverses propositions ont été formulées dans cette direction. La plupart de ces

24. Voir E. BENVENISTE, 1966, ch. 9, « Les niveaux de l'analyse linguistique ».

25. C'est ce que souligne (mais dans une perspective différente) S. K. ŠAUMJAN (1965, 1, p. 290).

26. Pour le surplus, voir J. J. KATZ, 1966.

27. Les psychologues (eux-mêmes) en sont venus à mettre en cause le concept de compétence tel qu'il vient d'être défini. Cf. J. LYONS, éd. 1970, et J. LYONS et R. J. WALES, éd. 1966.

28. Aux deux sens du mot : ouvrir et libérer (de la psychologie).

propositions (issues des travaux américains en sociolinguistique) s'orientent vers la *notion de culture*²⁹ qu'on assimile plus ou moins à la *notion de civilisation*. Pour un examen critique de ces notions, nous renvoyons le lecteur à E. SAPIR (1967 a, pp. 56 et ss.) dont voici les conclusions :

« L'individu et la société, dans un ballet ininterrompu de gestes symboliques, bâtissent la pyramide qu'on appelle civilisation. C'est une construction dont peu de pierres reposent à même le sol » (nous soulignons).

Pour notre part, nous nous proposons de ne rattacher la science linguistique, ni à une quelconque psychologie humaine ni à des vagues agrégats idéologiques comme culture et/ou civilisation, mais au « continent-histoire³⁰ », ouvert par Marx à la connaissance scientifique. La linguistique est définie alors comme région scientifique spécifique de ce nouveau continent. Pour constituer une théorie du discours — et plus particulièrement du discours politique —, nous voudrions à présent mettre en évidence quelques problèmes. D'abord un bref rappel. Dans la perspective ouverte par Marx, différents niveaux « articulés par une détermination spécifique » définissent la structure du tout social. La base économique, déterminante en dernière instance, constitue l'infra-structure; tandis que l'étage supérieur — ou super-structure — comporte lui-même deux niveaux : le juridico-politique (le droit et l'État) et l'idéologie (les différentes idéologies, religieuses, morale, juridique, politique, etc.) qui « transforme » les individus en sujets³¹. La question est alors celle-ci : comment déterminer le rapport de l'objet linguistique à d'autres objets? Sous ce nouvel horizon, nous poserons que l'individu concret est tout à la fois constitué comme *je* par la langue et « interpellé comme sujet par l'idéologie ». L'idéologie étant définie comme « rapport imaginaire à des rapports réels » (L. ALTHUSSER, *id.*, p. 27), c'est dire qu'elle constitue l'expérience sociale du sujet. Il faut préciser maintenant quels types de rapports la langue soutient à l'idéologie : il nous paraît qu'E. SAPIR a posé clairement des problèmes que seule une théorie explicite des idéologies permettrait de résoudre. Dans cette perspective, l'idéologie apparaît comme un processus de communication implicite — « suggestion sociale » dit SAPIR — qui détermine les pratiques (discursives et autres) des individus constitués en sujets. Ainsi une pratique discursive ne peut s'expliquer qu'en fonction d'une double compétence :

- (1) Une compétence — que nous appellerons *spécifique* — est un système intérieurisé de règles spécifiquement linguistiques, et qui assurent la production et la compréhension de phrases toujours nouvelles, l'individu je utilisant ces règles de manière spécifique (performance).
- (2) Une compétence — que nous appellerons *idéologique* (ou *générale*) qui rend implicitement possible « la totalité des actions et des significations nouvelles » (E. SAPIR, 1968, p. 94, nous soulignons). Voici à ce propos, un texte lumineux du même SAPIR (1967 a, p. 58) :

29. Voir J.-B. MARCELLESI, dans le présent numéro. Voir également (1970, a et b) D. MALDIDIER (1970) et (1971), J. SUMPF (1968) et L. GUESPIN (1970).

30. Nous disons, une fois encore, notre dette à l'égard des travaux de L. ALTHUSSER (ici, 1969, p. 7)

31. Voir L. ALTHUSSER, 1970.

« La société a ses modèles, ses façons d'agir toutes faites, ses « théories » sur le comportement tandis que l'individu [i.e. le sujet] a sa manière bien à lui d'utiliser ses modèles en leur donnant juste ce qu'il faut de personnel pour qu'ils deviennent les siens et ceux de nul autre que lui. »

Ainsi les discours tenus par des sujets (sujet linguistique ou sujet de l'énonciation — et sujet idéologique en rapport à d'autres sujets) se déterminent en fonction d'un double processus dont aucune des deux composantes ne peut être négligée. Il y a un univers de règles, de formes, de significations dont le locuteur a une connaissance intuitive. Alors il importe à la théorie de produire des concepts qui explicitent cette compétence. Nous verrons, dans un instant, quelle théorie nous nous proposons de développer. Cette compétence particulière s'articule sur une seconde, plus générale, que nous définirons en nous appuyant — une fois encore — sur E. SAPIR (1967 a, p. 99) : « Il s'agit de cet univers de formes, de significations et de conduites symboliques qu'un individu tantôt connaît et dirige, tantôt perçoit intuitivement et laisse faire, tantôt ignore et subit. » De cette compétence, il nous paraît que seule la théorie des idéologies, dont L. ALTHUSSER a jeté les bases, peut donner la connaissance.

VII. Prises de positions et position des questions.

Avant d'exposer les linéaments d'une théorie lexico-sémantique, applicable à un texte politique déterminé, il nous faut circonscrire les principales positions qui nous serviront de point de départ et/ou d'hypothèses de travail.

I. — Nous abandonnons la notion de *corpus*, telle qu'elle a été établie par Z. S. HARRIS au profit du concept de *texte*, élaboré à partir des suggestions de J. R. FIRTH (1968). Le texte concret, choisi comme illustration, est constitué par les *Cahiers de doléances*, rédigés en 1789 par le Tiers-État dans la région de Rouen (ville/campagne).

Le texte est ici conçu à la fois comme *action verbale* et comme *matrice* dans lequel la langue prend sens. Le linguiste travaille l'objet-texte défini comme *concret-de-pensée*, et non comme *concret-réel justifiable* de la seule description. Le *concret-de-pensée* se propose comme une explication qui doit produire la connaissance de l'objet réel.

II. — D'où l'unité de base « n'est pas le mot ni seulement la phrase, mais le texte ». (M.A. K. HALLIDAY, 1970, p. 160). Le but n'est pas la structuration d'un champ morpho-sémantique, découpé à partir de l'expérience immédiate et fondé sur les mots ou les morphèmes définis en fonction d'une « théorie » des niveaux. Le champ de la recherche n'est pas non plus orienté sur la phrase en tant que telle. *Le texte* est un ensemble de phrases, mais qui entretiennent des rapports implicites avec ce qu'on appelle encore l'*extra-linguistique*.

III. — D'où maintenant : le texte apparaît comme constitué par un groupe de catégories *verbales* et *non-verbales*. Les deux catégories sont à penser conjointement : elles ne sont distinguées ici que pour la commodité de l'exposé.

A ce stade théorique, il ne s'agit pas seulement de poser une relation syntaxe-lexique; la nécessité s'impose de penser à la fois *syntaxe et sémantique*. C'est pourquoi nous conduirons le travail à partir d'une « grammaire de cas », telle qu'elle a été esquissée par Ch. J. FILLMORE³² en rapport avec la grammaire générative et transformationnelle établie par N. CHOMSKY : des modifications importantes surviennent. La grammaire de cas se définit comme un ensemble explicite de règles abstraites qui sont à la fois syntaxiques et sémantiques. On pose alors des catégories syntaxiques — sémantiques (ensemble de constantes et de variables) : le rôle du lexique est alors de spécifier « les valeurs sémantiques possibles des variables » (H. E. BREKLE, 1969, p. 84). L'hypothèse d'ensemble est la suivante : on cesse de confondre la relation syntaxe-sémantique avec la relation syntaxe-lexique. En effet, c'est parce que l'on se fonde uniquement sur cette dernière relation que l'on peut mettre en cause la lexicologie comme science (cf. J. REY-DEBOVE, 1970, pp. 3 et ss.). Pour nous, la relation syntaxe-sémantique se situe au niveau du texte-matrice (voir plus bas), alors que la relation syntaxe-lexique apparaît au niveau de la production d'un texte (ou discours) spécifique.

On pose souvent qu'il y a une limite imposée à toute théorie sémantique syntaxique abstraite : c'est ce qu'on appelle « la connaissance du monde extérieur » — c'est-à-dire, en fait, le rapport vécu du monde extérieur. Se profile dès lors ici la nécessité de penser le rapport du savoir linguistique (implicite) au savoir dit extra-linguistique (implicite). On retrouve ainsi la question des *catégories non-verbales* qui définissent aussi le texte. Il devient impossible, en toute rigueur, de séparer connaissance idéologique implicite de l'univers social et connaissance tacite des règles linguistiques. D'où la nécessité d'une théorie linguistique douée d'un pouvoir explicatif, mais située *dans* le matérialisme historique. Une simple description ou une « théorie » linguistique « pure » conduirait non à une connaissance, mais à une reconnaissance débouchant sur une méconnaissance. Dans ces conditions, il est impossible aussi de retenir le concept de langue travaillé par F. DE SAUSSURE : définie comme système de signes, la langue permet bien de poser le fondement d'une sémiologie linguistique, mais elle est incapable de produire une syntaxe (cf. « *le hiatus* » qui sépare le signe de la phrase³³). D'un autre point de vue nous ne pouvons pas non plus — mais pour des raisons inverses — retenir la définition du concept de compétence³⁴ telle qu'elle est proposée par N. CHOMSKY : circonscrit comme système de règles, le concept conduit bien à produire une syntaxe, mais il ne permet pas de fonder une théorie du discours. De plus, dans les deux cas, le domaine sémantique reste isolé.

Jusqu'à présent, on a travaillé à partir de la compétence particulière

32. Voir Ch. J. FILLMORE 1966-1968 (*a* et *b*), 1969-1970 (*a* et *b*).

33. Voir, à ce sujet, l'excellent article de E. BENVENISTE (1969, 1 et 2) dont voici la conclusion qui illustre le lieu de la difficulté : « Il faut dès lors admettre que la langue comporte deux domaines distincts, dont chacun demande son propre appareil conceptuel. Pour celui que nous appelons sémiotique, la théorie saussurienne du signe linguistique servira de base à la recherche. Le domaine sémantique, par contre, doit être reconnu comme séparé. *Il aura besoin d'un appareil nouveau de concepts et de définitions* » (nous soulignons, 1969-2-p. 134).

34. Cependant, à la différence de M. A. K. HALLIDAY (1970) nous ne pensons pas que le concept est inutile. Il doit être, à son tour, reformulé.

et nous voyons là le lieu des problèmes que posent lexique et sémantique. Tout se passe comme si le texte était produit par les règles souveraines d'une syntaxe. Et c'est là que prolifère l'illusion. La question n'est pas de choisir entre psychologie et sociologie, ni d'appliquer la linguistique à des situations concrètes en jouant d'une pluridisciplinarité factice; le problème encore une fois, c'est de déterminer le rapport de l'objet linguistique à d'autres objets : ainsi, il ne s'agit pas seulement de prendre appui sur un système intériorisé de règles, il convient de tenir compte aussi du rapport spontané et intériorisé que le sujet entretient avec le tout social (idéologie spontanée). La compétence ne peut être réduite aux règles : il existe des règles et aussi une compétence plus générale. Autrement dit, on pose une compétence particulière (explicitée grâce à une théorie de la grammaire) qui s'articule sur une compétence générale (explicitée grâce à une théorie des idéologies). C'est cette double compétence qui ouvre la possibilité de tout texte ou discours. On verra plus bas comment cette position permet d'entrevoir une solution unique aux trois problèmes que soulève M. BIERWISCH (1970, — p. 183) à propos d'une théorie du sens. (Notre formulation diffère légèrement de celle de M. BIERWISCH.)

1) En premier lieu se trouve posé le problème de la *désignation* — définie comme conditions pour la dénotation (phrase et item lexical). L'espace est ici celui où se constitue le texte-matrice.

2) En second lieu, l'interprétation sémantique d'un énoncé et/ou d'un mot repose aussi sur le contexte linguistique ou « extra-linguistique » dans lesquels ils apparaissent. Le problème est posé au niveau du texte dans sa réalisation spécifique — c'est-à-dire au niveau de l'« univers particulier du discours ».

3) Comment poser, dans cette perspective, la question des « variations stylistiques »?

VIII. Le texte choisi comme matrice.

La démarche est celle-ci : le texte est mis en rapport direct à une formation sociale particulière (France de 1789). Le décret royal entraîne la *rédaction* de cahiers de doléances — c'est-à-dire qu'il produit une situation de communication spécifique. S'instaure alors une action verbale particulière : le texte, par sa *fonction sociale*, est défini comme spécifiquement *politique*. Cela implique une *demande* (contexte abstrait) qui va s'exprimer en fonction d'un état concret du monde — i.e. en fonction de la représentation imaginaire que les sujets du roi de France entretiennent à leurs conditions réelles d'existence, en Normandie, en 1789 (contexte concret). Des potentialités syntaxiques et sémantiques sont ainsi ouvertes par l'acte spécifique de la demande, et les choix sont opérés en fonction de la compétence spécifique (grammaire) et en fonction de la compétence générale (idéologie). Voici l'hypothèse d'ensemble.

1. On pose un niveau théorique abstrait qui détermine les conditions de production — ou potentialités — de ce texte spécifique que constituent les cahiers de doléances. Il s'agit ici de rendre explicite la compétence spécifique implicite — ce qui correspond pour nous au premier problème posé par M. BIERWISCH.

2. Dans un deuxième temps, on montrera comment la matrice syntaxique-sémantique est remplie. C'est le niveau des réalisations concrètes — ce qui implique que l'on rende explicite la compétence générale implicite. On s'aperçoit alors que « l'extra-linguistique » — ici l'idéologie — ne constitue pas une limite pour une théorie sémantique; au contraire elle aide à déterminer ses conditions d'application (voir plus bas les présuppositions). Que Prép — SN « Au roi » [cf. nous demandons (au roi) l'abolition des priviléges] puisse être supprimé est bien fonction de la structure linguistique abstraite, mais cette dernière ne peut expliquer pourquoi « Au roi » est supprimé. Seule l'interaction des deux compétences peut expliquer les déplacements que subissent les unités lexicales dans l'espace du discours — ce qui revient à dire que les deux compétences évoluent à des rythmes différents. Il est clair que la compétence spécifique qui commande le discours n'a pas changé entre 1789 (*Cahiers de doléances*) et le discours politique de Saint-Just : pourtant, en 1789, pour dénommer le roi, *monarque* est utilisé alors qu'il disparaît du discours politique de Saint-Just (voir R.-L. WAGNER, 1970, p. 108). C'est « la transformation » de la compétence générale qui explique la disparition de *monarque*.

En effet, le locuteur ne choisit pas *in vacuo*, « mais en fonction du contexte des situations de communication » (M.A.K. HALLIDAY, 1970, p. 142). Ou encore, voici qui est plus net : « la forme particulière que prend le système grammatical d'une langue est étroitement reliée aux besoins sociaux et personnels qu'on demande à la langue de faire » (*id.*, p. 142). Tout cela pourrait correspondre au second problème mentionné par M. BIERWISCH.

3. Comme il s'agit d'une demande spécifique, on traitera de la rhétorique propre aux *Cahiers de doléances* (cf. le troisième problème de M. BIERWISCH; « les variations stylistiques »). On espère montrer que la rhétorique n'est pas un élément surajouté : elle découle des conditions posées dans la matrice (Problème 1) et résulte du contexte concret (Problème 2).

Nous nous proposons, pour terminer, d'examiner comment une grammaire de cas — du type FILLMORE — permet de résoudre ces trois questions. La validité de la théorie apparaîtra si l'on peut intégrer sans distorsion les trois plans ici mis au jour. L'hypothèse est que c'est possible : nous ne développerons pas tous les aspects; nous voudrions montrer, au moins, que l'hypothèse est recevable. Quelques précisions encore, avant de commencer.

A) Il s'agit ici d'une théorie lexico-sémantique pensée en fonction de la centralité de la *syntaxe*. Ainsi la description des items lexicaux se fera :

1) par référence « aux propriétés des plus hautes propositions qui les contiennent », 2) par référence aux traits et aux participants de l'acte qu'est le texte (cf. CH. J. FILLMORE, 1969, p. 111).

B) Les méthodes d'analyse ne seront pas examinées en détail : nous dirons seulement que la théorie pourrait permettre, dans une mesure encore difficile à évaluer, d'intégrer comme méthodes l'analyse compositionnelle, l'analyse distributionnelle, l'analyse conduite à partir des équations sémantiques procurées par Y. D. APRESYAN et I. A. MEL'ČUK (1969).

C) La grammaire de cas n'a pas été établie par CH. J. FILLMORE en vue

de fonder une théorie du discours. C'est pourquoi, à lire ses travaux récents, on a l'impression que la théorie reste un moule vide parce qu'est ignoré son véritable champ d'application : le discours. Aussi n'est-il pas étonnant que CH. J. FILLMORE ait taxé ses analyses (1970 b) d'exercices lexicographiques ou lexicologiques. Cependant, ces exercices nous paraissent changer de nature dans (1970 a) : c'est une véritable recherche sur le discours qui se manifeste; mais — curieusement — CH. J. FILLMORE ne paraît pas s'en apercevoir puisqu'il regrette les connotations de termes qu'il utilise dans son analyse (1970 a, p. 61).

IX. Pour une théorie lexico-sémantique.

GRAMMAIRE DE CAS : I. POSITION DES POTENTIALITÉS SYNTAXIQUES ET ILLOCUTIONNAIRES.

Dire *centralité de la syntaxe*, c'est définir le lieu où s'articulent les concepts de structure profonde et de structure de surface. Cependant des différences considérables se déploient par rapport à une grammaire générative et transformationnelle du type proposé par N. CHOMSKY. Les refontes les plus importantes apparaissent au niveau de la structure profonde.

• **Structure profonde** : La grande différence s'énonce : la relation sujet/prédicat n'est plus déterminée au niveau de la structure profonde, ce qui conduit à éliminer la distinction posée par N. CHOMSKY (*cf. supra*) entre catégories grammaticales (SN — SV) et fonctions grammaticales. Le symbole initial P (Phrase) se développe en une séquence constituée d'un *verbe* (V) et d'un certain nombre de *syntagmes nominaux* (SN). D'où :

1) Ce sont les cas qui permettent d'identifier les relations entre le verbe et les syntagmes nominaux.

2) Les relations sont tout à la fois syntaxiques et sémantiques. Ainsi le composant de base est défini comme syntaxico-sémantique. Il permet d'expliquer, à l'intérieur de la compétence spécifique, la compétence grammaticale. La première règle procurée par le composant de base est (11) :

(11) P (Phrase) → M (Modalité) + Prop. (Proposition).

Modalité représente les diverses modalités, à savoir : négation, temps, mode, aspect. Le constituant *Proposition* comporte un *verbe* et une collection de *noms* variés, c'est-à-dire (12) :

(12) Prop → V + C₁ + + C_n.

A ce niveau, *Proposition* c'est donc « un ensemble — sans marque temporelle — de relations impliquant verbes et noms (et des phrases enchaînées le cas échéant), distinct du constituant modalité » (CH. J. FILLMORE 1968, p. 23). *Verbe* est bien le constituant fondamental, le pivot de l'analyse. On voit alors se préciser une position très différente de celle que J. DUBOIS (1969, p. 118) décrivait ainsi :

« On peut considérer que le SN au sens large est le constituant fondamental, celui qui va permettre d'appliquer certaines méthodologies. »

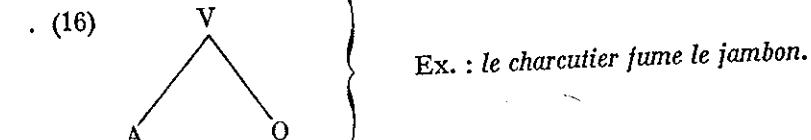
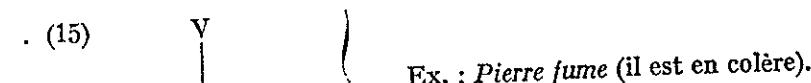
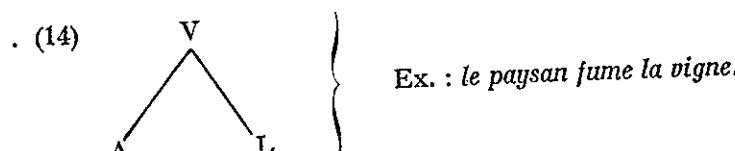
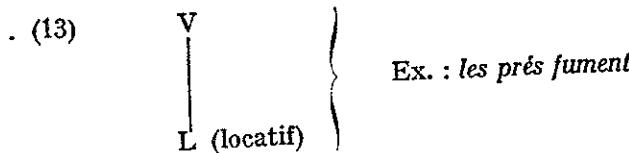
Pour une grammaire de cas, c'est le *verbe*, et non plus les SN, qui détermine les méthodes d'analyse. C'est donc à partir du *Verbe* que l'on définit, au niveau de la structure profonde, les différents rôles — i.e. les relations

casuelles. La méthode, pour lors, consiste à dresser « l'inventaire des rôles fixés par la théorie grammaticale ». (CH. J. FILLMORE. 1969. p. 116). Voici, à titre d'exemple, les définitions proposées pour quelques-uns des cas.

- Agent (A) : l'être animé instigateur du procès.
 - Instrument (I) : le stimulus ou la cause physique immédiate du procès.
 - Objet (O) : l'entité qui bouge ou change ou dont on questionne l'existence.
 - Locatif (L) : le lieu de l'état ou de l'action que le verbe identifie.
 - Datif (D) : l'entité qui perçoit ou subit l'effet de l'action.
 - Contre-Agent (CA) : l'entité contre quoi l'action est menée.

Les cas s'associent d'une manière spécifique à V qui est alors construit comme prédicat (au sens logique du terme) et qui se définit par le nombre des arguments qu'il peut recevoir. D'où : les différents cas que l'on peut associer *d'une manière conceptuelle* à un prédicat donné constituent la *structure de cas* de ce prédicat (cf. CH. J. FILLMORE, 1969). On peut illustrer le fonctionnement de ces définitions en montrant qu'elles permettent 1) de constituer des séries synonymiques (on trouvera l'étude des verbes exprimant *la demande* dans les cahiers de doléances in D. SLAKTA, 1971), 2) de lever immédiatement — i.e. au niveau abstrait — l'homonymie (les distributions ne sont plus que les conséquences de la structure de cas).

Soit, par exemple, le verbe FUMER. On produira successivement :

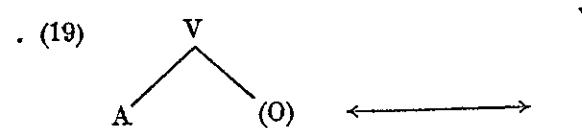


Peut-on alors distinguer (16) de (17)? Pour (16), A et O sont toujours obligatoirement présents. En revanche, pour (17), la question est un peu plus complexe :

- Si A est présent, O n'est pas obligatoire : *Pierre fume*.

- Si A est absent, O pourra se réaliser en sujet : *la cigarette fume.*

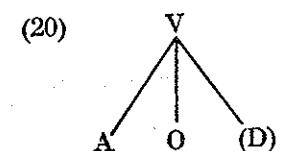
Par conséquent, (17) est à présenter comme (19)



soit (19) $q = \text{Pierre fume une cigarette}$

- b — Pierre fume.
c — Une cigarette fu

c — Une cigarette jaune.
Les cas expriment donc des relations qui sont syntaxiques *et* sémantiques.
A ce propos, nous voudrions insister un instant sur la différence entre
D et CA — ce qui est essentiel pour la définition des verbes « *performatifs* ». Soit le verbe *donner* : il sera défini en (20) :



Ex. : *Je donne une pomme (à Ernest).*

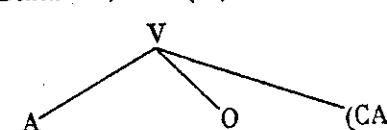
Autant que Ω ne se réalise jamais sous la forme d'une phrase enchaînée :

- (21)* *Je donne à Pierre que Paul vienne*

On opposera alors (20) à (22), soit

- (20) *Je donne une pomme à Pierre*

: (22) Je demande à



On précise que O peut se présenter sous la forme d'une phrase nominalisée; dans ce cas, CA fonctionne comme sujet de P₂ (cf. 22).

Pour chaque verbe, il est alors possible de circonscrire toutes ses possibilités théoriques ou *potentialités*. Pour demander, on obtient (24) :

- (24) V + A + CA + O + I
(cf. Par ces cahiers, nous demandons au roi pour le peuple l'abolition des priviléges). Les émissions ne sont pas obligatoire-

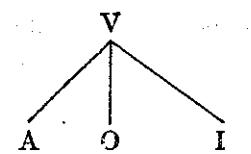
On se rend compte que tous les cas théoriques ne sont pas obligatoirement réalisés en surface. (On verra que les réalisations ou l'absence de réalisation sont fonction de l'univers du discours.)

- **Structure de surface** — La structure de surface résulte de l'application de règles transformationnelles qui permettent l'expression des cas

dans une langue particulière. A chaque cas sont attribuées une ou plusieurs prépositions spécifiques — ce qui procure une solution aux difficultés rencontrées pour Prép — SN dans une grammaire de type CHOMSKY. A titre indicatif, on aura en français :

- pour Agent : *par/de*.
- pour Datif : *à/pour*.
- pour Contre-Agent : *à*.
- pour Objet : \emptyset/de .
- pour Instrument : *avec/par*.

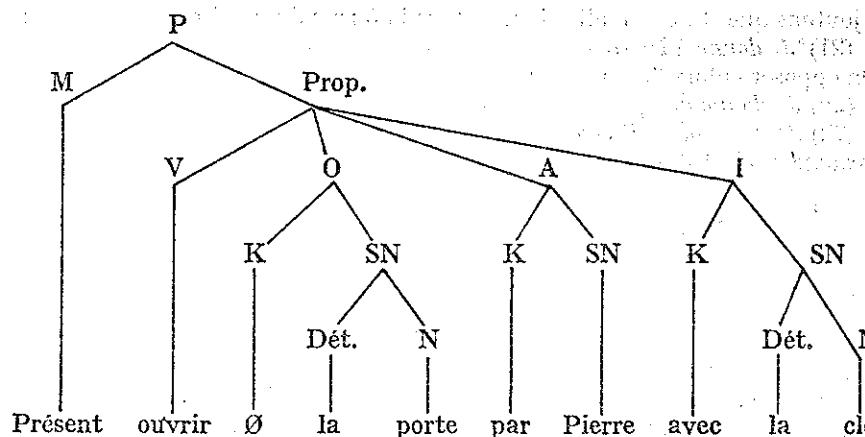
Les règles de transformation vont opérer l'effacement de certaines prépositions, transposer des éléments, opérer les nominalisations et surtout sélectionner le sujet (topicalisation primaire). Donnons un exemple rapide. Soit $P \rightarrow V + C_1 + \dots + C_n$, V étant *ouvrir*. On détermine d'abord la structure de cas; pour *ouvrir*, ce sera (25) :



Ex. : *Pierre ouvre la porte avec la clé.*

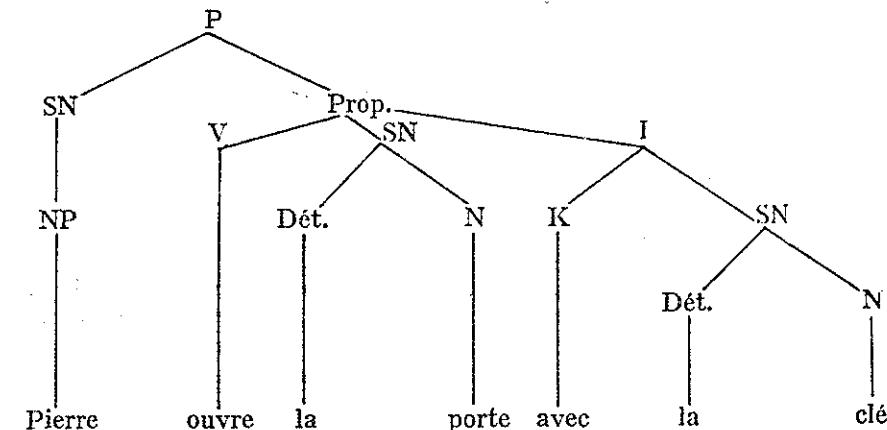
La structure profonde peut être représentée de la manière suivante :

(26) où $K = \text{cas}$.

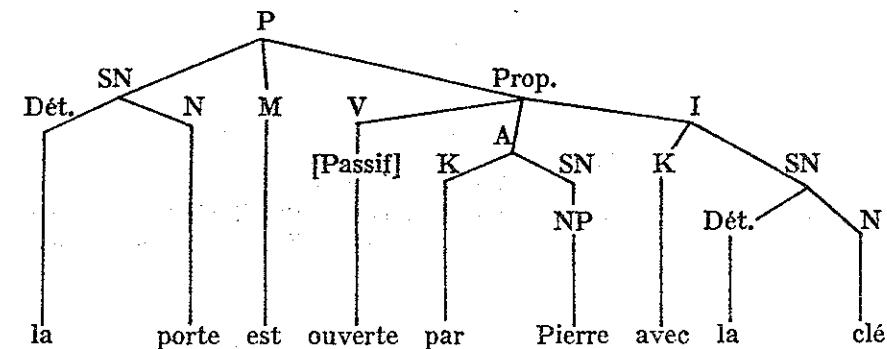


Les opérations consistent 1) à choisir le sujet, 2) à le placer en tête, 3) à effacer la/les prépositions. V étant A , O , I , on a trois possibilités. Si l'on choisit *Agent* comme sujet, on obtiendra (27)

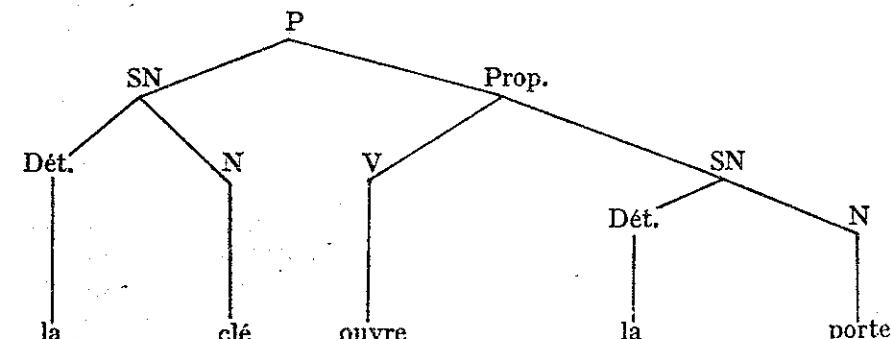
(27)



On peut aussi choisir *O* comme sujet, alors le résultat sera (28)



Enfin, pour que *Instrument* puisse devenir sujet, il faut que *Agent* soit facultatif, c'est-à-dire ait la possibilité de disparaître. C'est le cas (cf 25), d'où l'on obtient (29)



Nous allons maintenant, pour résumer, examiner les potentialités syntaxiques du verbe *Demandeur* en fonction du texte-matrice défini plus haut. Les potentialités syntaxiques sont les suivantes (pour faciliter la compréhension, nous indiquerons des réalisations possibles sous la structure des cas — il ne s'agit que d'illustrations) :

1. *Demandeur* comme verbe abstrait : *demandeur* est absent en surface; on pose alors :

(V) + O

De très nombreux cahiers commencent ainsi :

(30) — 1 — « que les impôts soient répartis également sur les trois ordres... »,

— 4 — « que les gabelles soient supprimées... », etc. (t. 2, p. 144).

2. Le verbe exprimant la demande est réalisé en surface. I et L ne sont jamais obligatoires. Pour le reste, on peut énumérer les différents choix. Ici, pour simplifier, nous donnons les cas dans l'ordre où ils peuvent se réaliser.

(31)

a) CA + V + O + (A)

Le roi est supplié d'abolir les priviléges.

b) O + V + (A) + CA

L'abolition des priviléges est réclamée au roi.

c) A + V + CA + (D) + O

Nous réclamons au roi l'abolition des priviléges.

d) A + V + (CA) + D + O

Nous réclamons pour les malheureux l'abolition des priviléges.

e) A + V + (CA) + (D) + O

Nous demandons l'abolition des priviléges.

La conclusion se dit : un seul rôle n'est jamais facultatif, c'est *Objet* — i.e. l'objet de la demande. Ce fait explicite la *potentialité illocutionnaire* (fonction, elle aussi, de la matrice) qui s'articule ainsi :

1) il s'agit d'informer,

2) il s'agit de « performer ».

Le verbe exprimant la demande peut fonctionner dans le texte soit comme verbe performatif, soit comme verbe descriptif. On voit comment le dessine l'espace théorique où viendra se déployer ce discours politique particulier que constituent les cahiers de doléances. Ainsi, les potentialités, au niveau de la grammaire des cas, sont doubles : elles sont syntaxiques en tant qu'elles déterminent la position des rôles, et sémantiques en tant qu'elles se définissent aussi comme potentialités illocutionnaires. Dans cette perspective, l'insertion des items lexicaux est fonction des divers rôles syntaxiques et des potentialités illocutionnaires propres à chaque phrase.

. Le lexique : la composante de base, outre la composante syntaxique-sémantique qui explicite la compétence grammaticale, comporte un lexique dans lequel les items lexicaux sont caractérisés en fonction de leurs emplois comme prédicats. Aussi il s'agit de définir, d'une manière conceptuelle (abstraite), le nombre des arguments requis. On explicite alors la compétence lexicale. On le voit, la compétence spécifique (connaissance de la langue) se spécifie en compétence grammaticale et en compétence

lexicale. Ces deux aspects de la compétence spécifique sont définis d'une manière abstraite, c'est-à-dire qu'il s'agit, à ce niveau, de déployer toutes les possibilités ou potentialités qu'offre une langue. Le choix qui sera opéré — i.e. la réalisation des arguments — repose, en dernière analyse, sur la situation concrète. C'est dire que la compétence spécifique est étroitement liée à la compétence générale. Nous reviendrons sur cette question essentielle. Pour l'instant, il importe de préciser comment un item lexical peut être caractérisé au niveau conceptuel. Pour déterminer les règles d'insertion lexicale, plus n'est besoin de conserver des traits de sous-catégorisation, puisque l'on définit les arguments inhérents à l'item lexical quand il est employé comme prédicat. On construit alors le sens de base. Les traits de sélection, comme /humain/, /mâle/, etc., sont, du coup, présupposés par l'emploi d'un mot comme prédicat. Ce type de présuppositions n'est donc pas à mettre sur le même plan que les arguments inhérents au sens d'un mot. R.-L. WAGNER (1970, p. 51) l'a démontré de façon convaincante. En effet, un énoncé comme

(32) *Ce jeune homme est son fils*

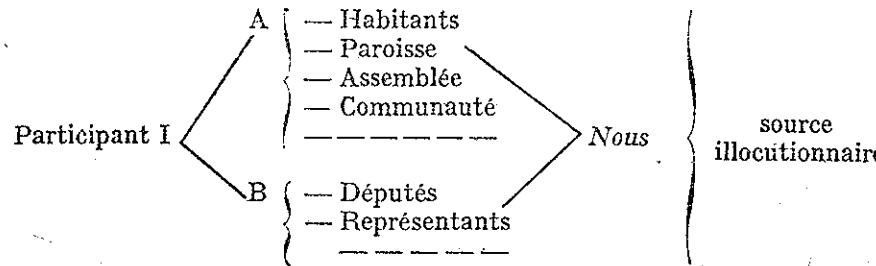
est utilisé pour préciser une relation de descendance avec le père ou la mère, et non pour exprimer que le jeune homme est /mâle/. On ajoutera que si l'énoncé devient négatif — soit (33) : *ce jeune homme n'est pas son fils* — c'est le trait /descendant/ qui est nié alors que les présuppositions /humain/ \simeq /mâle/ ne sont pas affectées.

Pour résumer : la compétence lexicale s'articule à une compétence grammaticale pour constituer la compétence spécifique. La compétence lexicale détermine le sens global de l'unité — ou « trait majeur » — et met en évidence un jeu de présuppositions spécifiques. Les traits majeurs et les présuppositions circonscripent le groupe des conditions nécessaires pour qu'un signe puisse dénoter. Comment ces conditions sont-elles remplies dans le champ d'un discours particulier?

GRAMMAIRE DE CAS : II. LES RÉALISATIONS CONCRÈTES.

Il s'agit de mettre en rapport le texte-matrice et le texte concret. Dans les cas des *Cahiers de doléances*, l'acte de communication, Roi-peuple/peuple-Roi est circonscrit dans le temps (1789) et dans l'espace (Rouen-ville/Rouen-campagne). Dans cette perspective, l'*acte de demander* implique un type de rapports particuliers entre les participants. Le droit d'informer et de performer est défini selon a) une potentialité illocutionnaire forte : demander, prier, solliciter, supplier, requérir, réclamer, exiger (pour l'étude de ces verbes, voir D. SLAKTA, 1971), b) une potentialité illocutionnaire moindre : représenter, déclarer, exposer, proposer, etc. Le choix des participants ou réalisation des cas (le choix des substantifs, des adjectifs) découle alors de la situation concrète et définit le vocabulaire proprement politique. L'univers du discours est alors constitué, il reste à le structurer en fonction des cas abstraits et de leurs réalisations. Voici quelques exemples.

Agent, cas abstrait, permet de définir le premier participant (Participant I). On schématisera les relations de la manière suivante, (34) :



C'est donc le peuple de France qui a la parole; au départ, les individus sont interpellés en sujets du Roi, mais ils ne se spécifient pas autrement que par leur appartenance géographique ou professionnelle. Une étape importante est franchie dans la mesure où *se constitue un Nous*, sujet concret unique de la demande. Puis les « sujets » du Roi, en tant qu'ils choisissent des *représentants* sur lesquels ils prennent droit de regard, se disent maintenant *citoyens* exerçant une autorité. Nous prendrons un exemple dans Rouen-campagne (t. 2, p. 149).

Début du *Cahier* (35) : « les *citoyens* soussignés donnent mandat spécial à leurs *représentants* de ne consentir à aucun impôt (...). Ils autorisent leurs *députés* à demander les articles ci-dessous ».

Voici le premier article (36) : « Le désir des *habitants de la paroisse d'Auzouville* est que tout ce qui sera proposé, délibéré (...) le soit par les trois ordres réunis... »

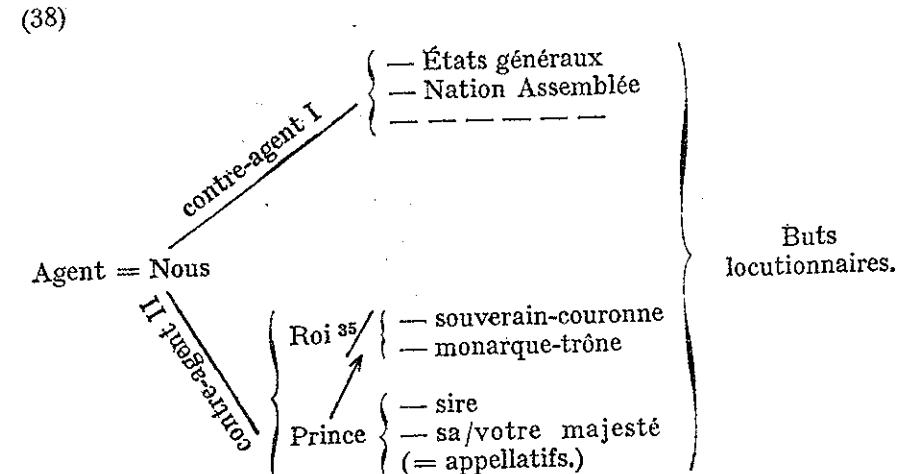
Voici maintenant le douzième (37) : « *Demandons la suppression des priviléges des syndics.* » Le passage est très clair : on voit comment le *nous* se constitue sujet collectif d'un *verbe performatif*. Insistons :

1) Les *sujets* qui ont droit à la parole deviennent *citoyens* en tant qu'ils élisent des *représentants* qu'ils autorisent à parler *en leur nom*.

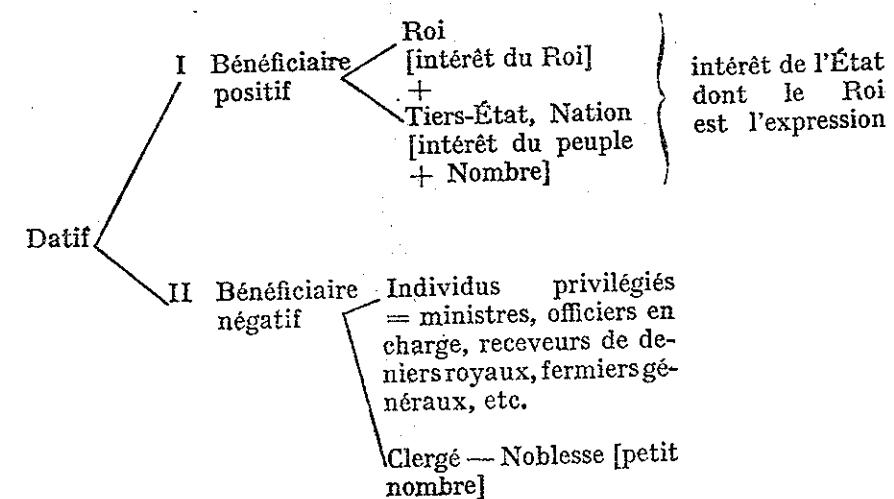
2) Les demandes sont alors articulées sous la forme du *désir* par les *habitants de la paroisse d'Auzouville*.

3) Au fur et à mesure que les objets de la demande se précisent, le *nous* se constitue en source illocutionnaire unique d'un verbe performatif. A ce moment, le *nous* c'est tout à la fois les sujets du Roi et les citoyens qui ont reçu la liberté — sur parole (i.e. sur parole du Roi).

Du coup, on peut comprendre comment *Contre-Agent* se réalise en participant 2. En tant que citoyens, les participants 1 constituent leurs députés en Contre-Agents, c'est-à-dire ici *les États généraux, la Nation assemblée*, etc.; en tant que sujets du Roi, les participants 1 constituent aussi le Roi en Contre-agent. L'obtient le schéma suivant, où Contre-Agent se dédouble à partir de *Nous* (Agent).



Cette situation initiale entraîne la détermination de Datif en bénéficiaire positif et négatif. Ce qui nous donne (39) :



Voici comme un tel schéma se réalise (t. 2, p. 240) :

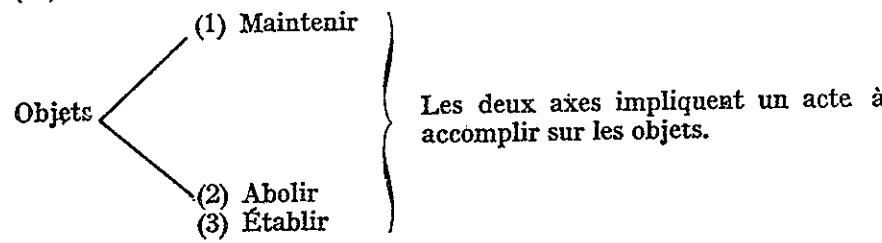
(40) « (...) le bien général de la nation, inséparable de celui du monarque, exige le sacrifice entier des abus, quoique plusieurs privilégiés les appellent leur propriété, attendu qu'il est contre la raison que le plus grand nombre soit sacrifié au plus petit... »

Objet, c'est-à-dire l'*objet de la demande*, est donné sous la forme de l'énumération. *Objet*, on le sait, est toujours présent alors que tous

les autres cas peuvent être omis. Ainsi *remplir Objet* constitue l'opération initiale nécessaire pour concrétiser le texte-matrice en texte; mais cela ne suffit pas pour le constituer en cahiers de doléances, en discours politique spécifique. Pour que le texte rendu concret par l'énumération d'objets devienne discours politique, il faut que les objets soient en outre définis comme arguments d'un verbe qui implique un acte à opérer sur les objets énumérés. Dans les *Cahiers de doléances*, l'acte de demander n'est pas demande d'objets en tant que tels; l'acte de demander est demande d'un acte à réaliser sur les objets. *Remplir Objet* de cette manière est un acte politique : c'est constituer le texte en cahiers de doléances. Les objets décrits de la demande d'information deviennent les objets précis de la demande de réformation. Autrement dit, ils sont décrits sous la forme *d'abus*.

Quel que soit le domaine considéré (domaine politique, économique, judiciaire, financier, militaire, moral, vie quotidienne, etc.), les *objets* sont spécifiés selon deux axes principaux, mais d'importance inégale.

(40)



Pour (40, 1) /maintenir/, la série des verbes comporte, par exemple, *protéger, défendre, renforcer*, etc. (40, 2 et 3) vont nécessairement de pair : abolir l'injustice ne suffit pas, il faut encore établir la justice.

- . Pour (40, 1) /Abolir/ {
 - les priviléges,
 - l'inégalité,
 - l'injustice, etc.
}
 la série des verbes est très importante : *supprimer, détruire, faire disparaître, retirer, interdire...*
- . Pour (40, 3) /Établir/ {
 - le droit, l'équité,
 - l'égalité,
 - la justice,
 -
}

on trouve, par exemple, *établir, répartir, imposer*, ces verbes étant accompagnés d'adverbes précisant *la manière* dont l'acte demandé devra être réalisé : également, justement, équitablement... On notera, au terme de cette brève analyse, que la série (1) /maintenir/ n'est pas — et de loin — la plus employée : ce qui est bon n'est pas très fréquent. (3) exprime un espoir que l'on souligne. C'est vraiment (2) qui constitue l'axe principal de la demande exprimée dans les cahiers; c'est (2) qui permet de spécifier les cahiers en cahiers de doléances.

En outre, le discours politique que constituent les *Cahiers de doléances*

développe, on s'en rend vite compte, des séries ou champs synonymiques. Il faut donc mettre au point — et c'est un travail délicat — une méthode pour évaluer la distance sémantique entre les différentes unités lexicales utilisées. Il est certain que nombre d'unités peuvent se différencier en fonction des domaines où elles fonctionnent : la méthode distributionnelle est alors de grand secours. Mais tout donne à penser que la définition de méthodes d'évaluation est liée aussi à l'explicitation de la compétence générale (intériorisation, représentation du rapport imaginaire aux conditions réelles d'existence). Parallèlement au concept de présupposition spécifique, on posera le concept de présupposition générale. Voici quelques exemples, donnés en fonction du discours politique — cahiers de doléances.

. 1. Présupposition relative à la situation : MAUVAISE (figure de l'*abus*). L'idée de degré est ici fondamentale; en effet, la situation est représentée plutôt comme mauvaise : cf. *supra*, il y a plus à *abolir* qu'à *maintenir*. En 1789, la notion de degré, aussi faible soit-elle, suffit encore à circonscrire le besoin d'une réforme et, conjointement, à rejeter la nécessité d'une révolution. Voici un fragment de cahiers qui illustre la prise de conscience d'une présupposition (qu'on voudrait nier) et qui montre comment le texte-cahier de doléances fonctionne à l'idéologie :

« [Les députés] proposeront de supprimer *le mot doléance* du cahier des députés de la province. Cette expression, née dans des temps de malheur et d'oppression, doit affecter la sensibilité d'un roi juste et généreux. La consacrer, ce serait supposer que les rois de France n'assemblent jamais leurs sujets que dans des circonstances désastreuses » (t. 1, p. 139, nous soulignons).

On voit aussi comment la compétence générale produit ce qu'on a appelé des *traits évaluatifs* : mais les traits évaluatifs ne sont opératoires que dans l'espace où se déploient des discours spécifiques.

. 2. Présupposition relative à la demande : BONNE (figure du bien général) — Est bon « *a priori* » tout ce que la compétence générale spécifie comme *bon*, comme *désirable* : pour les cahiers de doléances, est bon tout ce qui touche à « l'intérêt du bien général » (nation, peuple). Le Roi, à qui l'on adresse la demande, devient le champion du bien général. *Bien général* est opposé alors à *priviléges* d'une minorité (clergé, noblesse), mais non à *particulier*. Vouloir assurer le bien général contre les priviléges est le moyen le plus sûr de garantir le bien (les biens) particulier, droit du citoyen. Cela vaut aussi pour le Roi : en servant les intérêts de la nation, il sert ses intérêts d'autant mieux : « le bien général de la nation, inséparable de celui du monarque (t. 2, p. 240). D'où l'on comprend pourquoi *bénéficiaire positif* s'articule en 1) intérêt du peuple et en 2) intérêt du Roi.

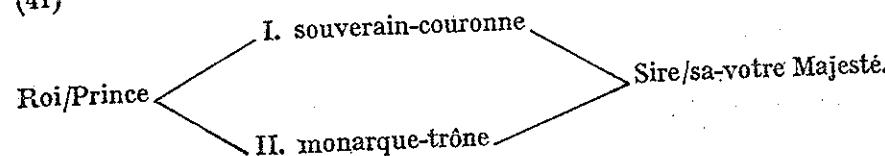
Cette présupposition liée à la demande est directement reliée à la présupposition relative à Participant I.

. 3. Présupposition relative à Participant I, qui est *Nous* (sous la figure du citoyen libre) : le droit de posséder doit être reconnu (pro-

priété, égalité garanties). D'où les variations autour des « fidèles sujets » et des « bons citoyens » — ce qui exprime le lien entre intérêt du Roi et intérêt général; d'où aussi cette série très importante : propriétaires, riches, pauvres, malheureux, etc.

4. Présupposition relative à Participant II : LE Roi. Le problème est rendu complexe par les nombreux items qui réfèrent à Roi. On peut structurer la série en partant de l'équation 16 de Y. D. APRESYAN et I. A. MEL'ČUK (1969, p. 9). Roi = /chef supérieur/ étant non marqué par rapport à Prince. Selon que l'on ajoute /puissance royale [régner]/ ou /Fonction royale [gouverner]/, on obtient deux séries parallèles =

(41)



Sans autre précision, une telle structuration ne peut être tenue pour satisfaisante : en effet, régner/gouverner s'échangent facilement. Ce que nous voudrions montrer, c'est que le fonctionnement à l'idéologie est différent pour les deux séries : les présuppositions ne se recoupent pas. Employer la série 1 presuppose la *confiance* en tant que telle : d'où, l'expression de la demande fera appel à la série 1 des verbes : requérir, réclamer (exiger) [cf. D. SLAKTA, 1971]. En fonction de la présupposition *confiance*, la demande s'exprime selon le droit. En revanche, l'emploi de la série 2 des substantifs presuppose la *bonté/la sagesse* de celui qui gouverne; d'où il suit que la demande se fera selon la grâce et s'exprimera avec prier, solliciter, supplier. Ici encore les traits évaluatifs sont très différents. Voici par exemple pour *monarque/trône* :

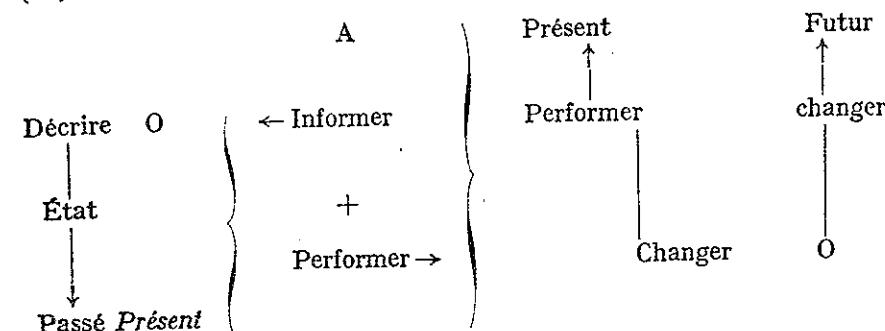
(42) « ... Quand le monarque bienfaisant qui gouverne [la nation], daigne réunir autour de son trône ses sujets pour l'aider à surmonter les difficultés... » (t. I, p. 40, nous soulignons).

(43) « Les députés (...) sont très instamment priés de présenter aux pieds du trône du monarque auguste et bienfaisant qui nous gouverne (...) nos vœux les plus sincères pour la conservation de sa personne sacrée... » (t. I, p. 126, nous soulignons). Ce sont surtout des traits évaluatifs positifs qui définissent alors *monarque* et qui font de *monarque* une unité fréquente dans les cahiers de doléances. A l'inverse, ce sont ces mêmes traits évaluatifs qui entraînent la disparition de *monarque* dans les discours de Saint-Just.

Nous n'avons rien dit encore du constituant *modalité* dont on sait que l'étude pose des problèmes qui sont loin d'être résolus. Ici, en conclusion, nous voudrions formuler l'hypothèse suivante : c'est en fonction des réalisations concrètes d'Agent, Contre-agent, Datif, Objet, etc.; et en fonction des présuppositions qu'on parviendra à expliquer la réalisation de *modalité*. A titre indicatif, voici ce que l'on pourrait proposer pour temps dans les cahiers de doléances : le choix de temps est fonction des rapports entre Agent (= nous) et Objet (maintenir, abolir, établir).

A propos d'Objet, nous avons vu qu'il était difficile de séparer description des objets et proscription des abus. Nous vise d'abord à performer : le temps de base des cahiers de doléances est bien le présent. Si Nous insiste sur la description, l'état, alors il réalise Temps selon un axe Présent-Passé; en revanche, si l'accent est mis sur le changement nécessaire, le système change de direction et l'on aura un axe Présent-Futur. On peut résumer ainsi les conditions de choix de temps :

(44)



GRAMMAIRE DES CAS : III. LA RHÉTORIQUE.

La structure de rôles (grammaire des cas 1) a permis de choisir, en fonction de la situation concrète (2), les participants à un acte précis de communication — i.e. ici un discours politique. Il faut montrer maintenant comment la structure de rôles détermine les acteurs (3). Résumons le processus : en 1) on a circonscrit la structure de rôles (Agent, Contre-Agent, Datif, Objet...). En 2) on a vu comment les rôles s'étaient spécifiés en participants (Nous, le Roi, l'abolition des priviléges, etc.). En 3) on propose de situer les participants comme acteurs. On se rend compte alors que tout est défini d'abord par les catégories syntaxiques-sémantiques posées dans la structure abstraite (1); mais les réalisations concrètes (2) jouent aussi leur partie : elles commandent, ainsi que les présuppositions de la compétence générale, la rhétorique (3) du discours. C'est à cette étape seulement que nous tenterons d'expliquer certains phénomènes qui restent encore assez obscurs, ainsi que le note M. BIERWISCH (1970, p. 18) :

« Bien qu'il soit tout à fait évident que deux phrases peuvent dire la même chose, mais d'une manière différente (i.e. avec des connotations stylistiques différentes), on voit mal comment on pourrait expliquer cela systématiquement. » (Nous soulignons.)

L'hypothèse proposée, pour tenter de résoudre ce problème, se déploie à partir d'une grammaire de cas, puisqu'elle permet de penser l'ensemble des rapports à chaque niveau.

1. Le niveau I abstrait produit les rôles : Agent, Contre-Agent, etc.
2. Le niveau II concret produit les participants : Participant 1, Participant 2, etc.

3. Le niveau III rhétorique produit les acteurs et pose un certain type de relations que (1) et (2) sont incapables d'expliquer à eux seuls, mais que l'on ne peut expliciter si l'on ne tient pas compte de (1) — les potentialités syntaxiques et sémantiques et de (2) — les réalisations et les présuppositions. Essayons de préciser cette dernière étape. *Acte de demander* (doléances) égale *essayer d'obtenir* : tel est le champ rhétorique qui s'ouvre aux cahiers. D'où le schéma suivant (que nous nous proposons de développer plus tard) :

AGENT → participant 1 → « influenceur »³⁶ — Nous.

CONTRE-AGENT → participant 2 → « patient influencé » — le roi.

DATIF → participant 3 → bénéficiaire — les malheureux,
d'où l'opposition entre (a) les riches
(b) les pauvres

OBJET → les demandes → les abus ↗ les malheurs
d'où l'opposition entre (a) les priviléges
(b) la misère

Les valeurs connotatives sont aussi fonction des présuppositions (cf. *supra* : Roi, puissant et bon; demande bonne; situation plus ou moins mauvaise). Maintenant qu'un procès se joue entre l'influenceur et le patient influencé, on passe de

- . 1. Participant I (a) informer (b) performer { * ordre exclu
- à
- . 2. influenceur (a) convaincre (b) émouvoir { * menaces excludes

(a) *Convaincre* entraîne la nécessité d'un discours didactique particulier : décrire le vrai, être objectif, exemples divers.
 (b) *Émouvoir* souligne la nécessité d'un discours affectif particulier qui va osciller entre *le conseil et la séduction*. Ainsi les adresses au Roi, les éloges, les remerciements emphatiques, la reconnaissance, que l'on traite ordinairement comme hors-texte ne sont pas superfétatoires. Ces formules *conventionnelles* ont d'abord pour fonction de rappeler le *rituel* qui commande les attitudes des sujets lorsqu'ils s'adressent au roi en personne. Or, dans les *Cahiers de doléances*, la demande n'est pas parlée devant le Roi, elle est écrite, aussi les règles de la rhétorique se substituent aux règles de l'étiquette. Mais il y a plus. Grâce à ces formules, les acteurs cherchent à créer le *climat* le plus favorable à la réussite de leur entreprise : il s'agit de se concilier celui qui dispose du pouvoir. Enfin, c'est le jeu des présuppositions qui renforce la position des acteurs-demandeurs et qui constitue l'efficace de la rhétorique : la situation est mauvaise, mais le Roi est bon. La rhétorique des éloges manifeste cette opposition : on évite de rendre le Roi responsable du mal pour le contraindre à prendre l'initiative du changement.

C'est que le patient influencé (ici le roi) est le siège d'une double influence (cf. les oppositions repérées entre riches-pauvres et priviléges-misère) :

36. Un article récent de CL. BRÉMONT (1970, pp. 60-70) présente des possibilités intéressantes. Nous lui empruntons certaines définitions.

si la demande est adressée par *Nous* (les non-privilégiés), c'est que *Nous* représente et dit le bon. L'influence ne peut qu'être bonne, d'où les phénomènes de mélioration auxquels on assiste. En revanche, les autres considèrent cette situation mauvaise comme bonne : ils représentent et disent le mal. Leur influence est mauvaise, d'où les phénomènes de péjoration. En outre, l'influence mauvaise constitue l'*obstacle* que doit vaincre l'influence bonne. Ainsi le discours politique se développe en discours polémique, qui est bien, comme le remarque J. DUBOIS (1969, II), fondé sur des structures binaires. Nous préciserons ceci : (45)

(a) Bon — pauvres/misère → DISCOURS LAUDATIF

↗ mélioration : le bon peuple, le monarque bienfaisant.

(b) Mauvais — Riches/priviléges → DISCOURS POLÉMIQUE.

↗ péjoration : Fermiers généraux, seigneurs, ministres qui s'interposent, etc.

On opposera, dans *le même cahier*, (46) à (47) :

(46)

« Pénétrés de la plus vive reconnaissance envers Votre Majesté pour tous les biens qu'elle nous prépare, animés de la plus ferme confiance que ces biens seront le résultat des délibérations et le fruit des arrêtés des États généraux qu'Elle a convoqués et qu'Elle va réunir auprès d'Elle pour concourir avec sa sagesse au même but, nous osons, Sire, prosternés au pied de votre trône, exposer sous les yeux de votre justice, quelques chefs qui soutiennent nos humbles demandes, et par lesquels nous croyons, en joignant notre vœu à celui de tous vos sujets, réclamer les droits des citoyens de tous les ordres et toucher les points d'où doivent dériver tout à la fois l'aisance des particuliers, le bonheur de l'État et la satisfaction et le repos de Votre Majesté» (t. 2, p. 301, le lecteur soulignera).

(47)

« Restent les fermiers généraux et tous les satellites à leurs gages. Ce sont les sangsues de l'État. C'est une vermine qui le dévore, c'est une peste qui l'infeste. Il y a autant de lieu qu'on les déteste qu'il y en a qu'ils existent. Cet objet de l'aversion publique a exercé beaucoup de plumes. On a exposé et démontré la nécessité de les anéantir et les moyens de s'en passer. Il est inutile que nous en parlions pour en dire moins que d'autres plus éclairés et plus habiles en ont dit. Ainsi nous ne nous en occuperons que pour supplier très humblement et très instamment S.M. de nous en délivrer pour toujours et d'extirper tellement les racines de cette pernicieuse plante qu'elle ne se reproduise jamais » (*id.*, p. 308, cf. *supra*).

Ainsi le discours polémique ne se comprend que comme le revers de cet avers qu'est le discours laudatif. Pris dans ces types de discours, les items lexicaux prennent nécessairement des valeurs connotatives, spécifiques au texte concret (on comprend que l'on puisse parler de l'« épaisseur » historique des mots) — valeurs qui sont à évaluer en fonction de l'opposition